

PSF

State Dept.: Cordell Hull

Jan. - Sept. 1939

WASHINGTON

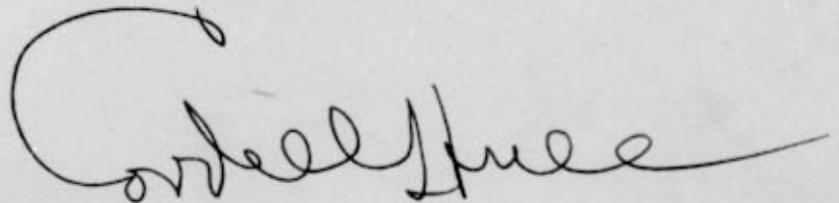
January 16, 1939.

Dear Mr. President:

Upon my return to Washington, I found the engraved picture of the Hermitage, which you so very graciously sent me for Christmas. I cannot begin to thank you sufficiently for your thoughted kindness in presenting me with this very fine engraving.

Again my profound thanks and best wishes,

Sincerely yours,

A handwritten signature in cursive script, reading "Cordell Hull". The signature is written in dark ink and features a large, sweeping initial "C" that loops back to the start of the name.

The President,

The White House.

PSF Hull

THE WHITE HOUSE
WASHINGTON

January 28, 1939.

MEMORANDUM FOR
THE SECRETARY OF STATE

TO READ AND RETURN

F. D. R.

Letter from Claude Bowers enclosing copy of letter to the Secretary of State - Subject: Loyalist and Rebel Views of the President's Speech.

Memo to President
From Sumner Welles
Feb. 10-1939

BSF: Hull
1

Encloses copy of telegram which was sent to
Myron Taylor and George Rublee from Hull in
regard to the Program of Emigration which
the German Government indicated its willingness
to carry out.

See-Palestine folder-Drawer 1-1939-Foreign File

PSF Hull

THE WHITE HOUSE
WASHINGTON

~~CONFIDENTIAL~~

March 13, 1939.

MEMORANDUM FOR

THE SECRETARY OF STATE
THE UNDERSECRETARY OF STATE

The enclosed comes from the American Ambassador in London. It should not be distributed through the Department but should be kept in confidence.

F. D. R.

Summary in Arch. Kennedy Folder

PS F Hull

THE WHITE HOUSE
WASHINGTON

Warm Springs, Ga.,
April 1, 1939.

MEMORANDUM FOR

THE SECRETARY OF STATE

Please read enclosed from Bowers.
I think probably he should go back at
once, wind up his affairs and draw pay
as Ambassador until the new man is con-
firmed and sworn in. This can well take
three or four weeks.

Tell Claude that in all probability
either Poland or the Argentine or Peru
will be open but that we cannot tell for
another couple of weeks.

F. D. R.

(Enclosure)

Memo to President
From Cordell Hull
May 16, 1939

Attaches two statements of the British
on the Jewish-Palestine situation
accompanied by an analysis of their
proposals. Pres. reply to Hull of May 17, 1939
attached.

See Palestine folder-Foreign file-Drawer1 -1939

PSF: Hull

THE WHITE HOUSE
WASHINGTON

May 19, 1939

MEMORANDUM FOR CORDELL HULL:

As this is highly confidential,
will you keep it to yourself and perhaps
prepare for me a little line of thanks
that I can send to Tom Lamont with the
return of the correspondence.

F. D. R.

Letter from Tom Lamont, to the President, enclosing
copy of a letter he addressed to Nino Fummi in Rome,
describing American point of view and American public
opinion as to the dictators in a "way to bring out
certain points not fully appreciated by some of the per-
sons in high place over there"; also copy of Mr. Fummi's
reply.

PSF: Has 11
Hull,

THE WHITE HOUSE
WASHINGTON

June 6, 1940.

MEMORANDUM FOR
THE SECRETARY OF STATE
FOR REPORT

F. D. R.

Dispatch from Ambassador Bullitt in re Italian Government transshipping to the German Government an average of 175,000 tons of oil products per month and asking, in view of Mussolini's announcement that he was about to make war on France and England, whether it would be possible for this Government to call off all supplies to Italy of oil and petroleum products.

PSF:Hull

THE WHITE HOUSE
WASHINGTON

~~CONFIDENTIAL~~

June 13, 1939.

MEMORANDUM FOR
THE SECRETARY OF STATE

Will you speak to me
about this?

F. D. R.

Longhand memorandum from the President:

C. H.
Someone in State Dept. to specialize
on the Peace Organizations & serve as
a link -- a woman?

- Josephine Chain - Nat. Ch. Cause & Cure War
- Henrietta Roeloss Nat. Bd. Y.W.C.A. & Bd. Peace
- Mrs. Musser
- Dr. Esther Brunauer
- Dr. Mary Wooley

file personal

BF Hull

THE SECRETARY OF STATE
WASHINGTON

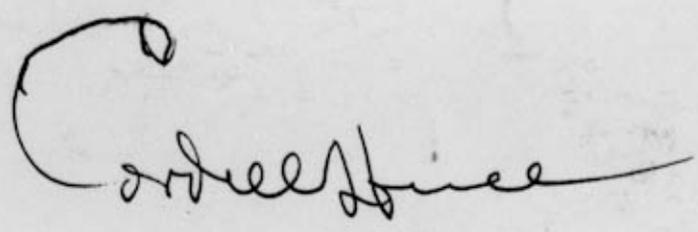
June 30, 1939.

My dear Mr. President:

I wish to express my sincere thanks for your letter of June seventeenth commendatory of the work of the Department of State, and in particular the Division of Protocol, in connection with recent visits of royalty to the United States, especially the arrangements made for the visit of Their Majesties the King and Queen of England.

It is indeed gratifying to know of your approval of the efforts made by this Department. I have been pleased to convey to Messrs. Summerlin and Woodward and to their assistants, as well as to other members of the Department concerned, the generous sentiments you so kindly expressed.

Sincerely yours,



The President,

The White House.

DEPARTMENT OF STATE
THE SECRETARY

July 6, 1939.

BF
File
Nuel
Monter

MEMORANDUM FOR THE PRESIDENT

The attached memo is submitted with the thought it might be of some use in your discussion with General Trujillo.

C.H.

1924 0 1720
THE SECRETARY
DEPARTMENT OF STATE

Hull

OFFICIAL COMMUNICATIONS TO
THE SECRETARY OF STATE
WASHINGTON, D. C.



DEPARTMENT OF STATE
WASHINGTON

MEMORANDUM

Suggested topics which the President may
wish to discuss with General Trujillo

In his conversation with General Trujillo, the
President:

1. Might express gratification for the declaration contained in an official note of the Dominican Government that in case of any threat to the safety or peace of the Western Hemisphere the United States Government could count upon the support of the Dominican Government.
2. Might state that this Government stands ready to conclude at any time the negotiations for a revision of the convention of 1924. This convention established a Collectorship to receive the customs and from the proceeds to service the external bonds which were floated in the United States. It would be helpful for the President to make clear that inasmuch as this convention was approved by the United States

States Senate, any change in it must likewise have the approval of the Senate, so that it would be futile for the Executive to agree to provisions in a new convention to which he knew in advance the Senate would never give its consent.

3. Might state that this Government was pleased, under the recent law which provides for the loan of officers and experts to the other American republics upon their request, to detail experts of the Departments of State and Labor to draw up the new Dominican Immigration Law and Regulations. This remark might serve to provide occasion for the President to mention the interest of this Government in the maintenance of cordial and friendly relations between Haiti and the Dominican Republic. There has been evidence to prove that the Dominican Republic has been exercising certain interference in the internal affairs of Haiti.

4. Might

4. Might reiterate his interest in a satisfactory solution of the problems raised by the necessity for settling political refugees from Central Europe in foreign countries where their presence would be welcome and on lands where they could develop prosperous agricultural colonies which would in a brief time become thoroughly amalgamated with the existing social, economic, and political life of the receiving country. The President might care to express gratification at the generous offer of the Dominican Government to receive a large number of the refugees and to make available to them suitable lands for settlement. He may wish to refer to the favorable report on settlement potentialities in the Dominican Republic prepared by the special commission headed by Dr. Barker of the Department of Agriculture at the request and under the auspices of the President's Advisory Committee on Political Refugees. The President might then inquire as to the present status of the proposed settlement and express the hope that it will be found possible to solve the remaining difficulties to the satisfaction of all concerned, to push the necessary organization and preliminary work

-4-

work to be undertaken by the refugee committee in the Dominican Republic so as to be able to proceed with the actual settlement of refugees at an early date.

July 6, 1939

THE WHITE HOUSE
WASHINGTON

PSF: Hull
(1)

Confidential

July 7, 1939.

MEMORANDUM FOR
THE SECRETARY OF STATE:

Please see telegram from Ambassador Johnson, Chungking, July 6th, No. 425. This is indiscriminate bombing and I think it will be just as well for you to send for the Japanese Ambassador, tell him about it and tell him that the President in person asked you to protest to him against a continuation of these actions. Further, that the President would like to have an immediate statement from the Japanese Government, without making it a matter of formal notes.

F. D. R.

PSF
Hull

Memo to Hon. Leland Olds-Federal Power Comm.
From the President--Conf.
July 20, 1939

Asks for his thought on enclosed letter from
Sec. Hull and copy of letter to Hull from
Minister Roper in re-St. Lawrence Waterway Treaty.

See: Roper folder-Foreign File-Drawer 1-1939

PSF: Hull

THE WHITE HOUSE
WASHINGTON

~~VERY CONFIDENTIAL~~

July 21, 1939.

MEMORANDUM FOR

THE SECRETARY OF STATE

What do you think of my appointing Frank Sayre at once to be High Commissioner for the Philippines?

If this goes through, what do you think of bringing McMurray from Turkey to fill Sayre's place in the Department?

If you approve of this, what do you think of sending MacVeagh from Greece to Turkey?

That would leave the Legation in Greece open, to be filled by the ex-Congressman from North Carolina.

F. D. R.

*File
Personal*

*Hull
1*

THE SECRETARY OF STATE
WASHINGTON

July 24, 1939

My dear Mr. President:

I have your memorandum of July 21. I heartily approve your suggestion that you appoint Frank Sayre at once to be High Commissioner for the Philippines.

With regard to the question of the appointment of his successor as Assistant Secretary of State in charge of trade agreement negotiations, I had understood from our conversation about two weeks ago that you had approved my recommendation of Henry Grady for this position when Sayre was transferred. The position, as you know, requires an exceptional amount of technical knowledge and of administrative capacity and I know of no one who possesses these qualifications in higher degree than Dr. Grady. It would be of great assistance to me to have him in the Department of State in that capacity.

I think very highly of Ambassador MacMurray but I believe under present conditions his services would be of far greater value to the Government in his present post than in any position here in the Department. As you know, he does not possess the economic experience and knowledge which would make him useful in trade agreement work.

The President,
The White House.

PSF: Hull

Memo to Cordell Hull
From the President
Hyde Park--July 22, 1939

Sends Ralph Smith's letter to him to read.

Subject: parallel between recent action of Foreign
Relations Comm and action of 12 will ful Senators of
Woodrow Wilson's day.

See Sumner Welles folder-Drawer 1--1939

Letter to Gen Watson
From Cordell Hull
July 29, 1939

(copy of)
Encloses note from Chinese Amb which was received
by him from 22 organizations of the Chinese people.
Has sent copies to Pittman and Bloom.

See--China folder--Foreign file--Drawer 1-1939

PSF: Hull
1

Memo from Sumner Welles
To the President
August 2-1939

PSF: Cordell Hull
1

Encloses letter to Cordell Hull from Congr Emanuel
Celler in regard to the establishment by the U.S.
of diplomatic relations with the Holy See.

See Italy folder-Drawer 1--1939

THE WHITE HOUSE
WASHINGTON

*PSF
Hall*

Hyde Park, N. Y.,
August 9, 1939.

MEMORANDUM FOR

MR. SUMMERLIN

The President understood Prince Felix and son would arrive Washington afternoon August twenty-eighth. In view of telegram saying he will not leave Montreal until evening of the twenty-ninth, the President may have to receive him at Hyde Park instead of Washington.

WILLIAM H. HASSETT

Received crest of Luxemburg
from State Dept-Aug 14, 1939
with covering letter to me and
sent it over immediately to
Mr. Scheider-Supt. of Bindery

Hull - 1

FOR YOUR INFORMATION

THE WHITE HOUSE
WASHINGTON

Hyde Park, N. Y.,
August 9, 1939.

MEMORANDUM FOR

MR. SUMMERLIN

Will you be good enough to get for us the Royal Coat of Arms of Luxemburg? If you will be good enough to send it to Mrs. Larrabee at the White House in Washington, I shall have her take care of getting it to the Government Printing Office, as we are going to have a set of the President's books bound for the Prince, as we did for the other Royal visitors.

Many thanks

GRACE G. TULLY

PSF
Hull

Mrs
(Perms)

XXXV^{IÈME} CONFÉRENCE

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DE COMMEMORATION DU CINQUANTENAIRE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

AULA de l'UNIVERSITÉ d'OSLO

En présence de S. M. le Roi et de S. A. le prince royal de Norvège, M. le Comte Carton de Wiart, Président du Conseil Interparlementaire, M. C. J. Hambro, Président du Storting et M. le Ministre des Affaires Etrangères, M. H. Koht, prirent successivement la parole.

(Les textes de leurs discours font l'objet d'une publication séparée.)

La chorale des étudiants norvégiens et l'orchestre philharmonique d'Oslo se firent entendre.

SÉANCE D'OUVERTURE

PALAIS DU STORTING NORVÉGIEN À OSLO

La séance est ouverte à 15h. 45 sous la présidence du Comte CARTON de WIART, Président du Conseil de l'Union Interparlementaire.

Le Comte Carton de Wiart ouvre les débats sur le point No. 1 de l'ordre du jour.

POINT No. 1 De L'ORDRE DU JOUR

Election du Président.

Le Comte Carton de Wiart propose d'élire à la présidence de la Conférence M. Ivar LYKKE, Président du Groupe norvégien qui est élu par acclamations.

Le Comte Carton de Wiart se félicite de cette élection, M. Lykke étant l'une des personnalités les plus représentatives de la Norvège. Il rappelle que le Président de l'Assemblée a été Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères dans son

pays et, à plusieurs reprises, délégué de la Norvège à la Société des Nations. Il a non seulement de l'autorité et de l'expérience, mais aussi de la courtoisie et de la bonne humeur. A tous ces titres, nous pouvons l'acclamer avec joie comme Président de la Conférence. (*Vifs applaudissements.*)

Le Président M. Ivar Lykke remercie la Conférence de l'honneur qu'elle lui a fait et souhaite la bienvenue aux délégués en Norvège. M. Lykke regrette que la salle ne soit pas plus grande, mais les délégués pourront constater par le tableau qui se trouve derrière lui que, en 1814, le Storting disposait de moins de place encore.

Notre constitution, dit ensuite le Président, prévoit que chacun peut s'exprimer librement, sur tout ce qui concerne le bien de l'Etat. C'est aussi le principe que doit suivre l'Union Interparlementaire.

M. Lykke dit que les trois langues officielles de l'Union sont le français, l'anglais et l'allemand. Cependant le Conseil Interparlementaire l'a autorisé à admettre dans la mesure qu'il jugera bonne, les langues nordiques. Un interprète traduira les discours prononcés dans l'une de ces langues.

Le Secrétaire général donne lecture de la liste suivante des qu'il donne connaissance des propositions des délégations pour l'élection des Vice-Présidents de la Conférence.

Le secrétaire général donne lecture de la liste suivante des Vice-Présidents:

Amérique (Etats-Unis d») Belgique	Hon. Lynn Frazier. M. Van Cauwelaert, F. Président de la Chambre des Représentants, ancien Ministre.
Bulgarie	M. G. Govédaroff.
Danemark	M. Th. Stauning.
Egypte	M. Tewfik Khalil.
Estonie	M. J. Uluots.
Finlande	M. O. Mantere.
France	M. Mario Roustan.
Grande-Bretagne	Colonel Arthur Evans.
Hongrie	M. G. Gratz.
Indes néerlandaises	M. H. van Helsdingen.
Irlande	M. Frank Fahy.
Japon	
Luxembourg	M. Clément Hubert.
Norvège	M. Magnus Nilssen.
Pays-Bas	M. M. C. E. Bongaerts.
Pologne	M. Jan Debski.
Roumanie	M. A. Lapedatu.
Suède	M. J. Bergman.

Suisse
 Turquie
 Yougoslavie

M. le Général Naci Eldeniz.
 M. Z. Mazuranitch.

Le Président demande s'il y a des propositions contraires. Comme il n'y en a pas, il déclare élus comme Vice-Présidents de la Conférence les délégués dont les noms viennent d'être communiqués par le Secrétaire Général. (Applaudissements.)

Il passe ensuite au

POINT NO. 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général sur le rapport du Secrétaire Général.

Le Président donne la parole à

M. Ciric (Yougoslavie) qui remarque que c'est dans le pays où l'on distribue les prix pour la paix que la Conférence se trouve appelée à discuter un rapport qui est un tableau fidèle de tous les dangers qui menacent la paix du monde. L'année dernière encore, M. Boissier a pu traiter son sujet avec une certaine ironie. Cette année par contre, l'ironie a cédé la place à une résignation douloureuse. La tâche était presque impossible. La caractéristique de l'état de choses actuel c'est le «tout se meut» d'Héraclite. En effet, tout est en mouvement et les amis de la paix peuvent craindre que la situation ne finisse par être caractérisée par une autre maxime d'Héraclite: «La guerre est le père de toutes choses».

L'orateur admire le rapporteur d'avoir pu s'orienter dans ce mouvement circulaire de la politique actuelle, mouvement circulaire que les pessimistes ne sont pas éloignés d'appeler un cercle vicieux. On lit avec émotion le rapport de M. Boissier bien que l'auteur ait fait son possible pour présenter les événements avec calme et objectivité.

Le Secrétaire Général a laissé parler les événements eux-mêmes et les a fait commenter par les hommes d'Etat qui les ont constitués. Il n'a pas voulu verser de l'huile dans le feu.

Quand M. Boissier a glissé une note personnelle, c'était ce que lui dictaient sa conscience d'homme et son devoir de Secrétaire Général d'une Union appelée à servir la cause de la paix. Nous devons le suivre sur ce terrain et voir si nous pouvons trouver dans la situation actuelle quoi que ce soit qui, au lieu d'envenimer les relations entre les peuples, puisse plutôt mener à une réconciliation.

Nous voyons arriver, dit M. Ciric, la débâcle de tout un monde qui nous était cher, mais nous devons nous demander si ce n'est pas par sa propre faute que ce monde a mérité un pareil sort. L'orateur est convaincu que dans l'ambiance d'Oslo la Conférence

trouvera des forces nouvelles pour travailler inlassablement dans le sens de la paix.

Il convient de se montrer parfaitement objectif, mais à une condition: celle de se laisser inspirer par l'esprit qui domine la Norvège, ce beau pays qui le premier a pris une initiative imposante en faveur du travail pour la paix du monde. Une coïncidence a voulu que ce soit en Norvège, pays classique de l'amour de la paix, que l'Union Interparlementaire célèbre son cinquantenaire. M. Ciric termine en exprimant le vœu que l'harmonie qui règne entre ses collègues ne soit aucunement troublée.

(Vifs applaudissements.)

M. Mario Roustan (France) rend hommage à la Norvège, en y associant les nations nordiques, qui ont su répondre dans le calme, en célébrant la démocratie, aux orateurs des pays d'autorité qui raillent les crises de puberté que traversent certaines jeunes nations.

L'orateur proclame que le premier trésor d'un peuple c'est la liberté. La dictature est un vieux système, rouillé et usé, qui engendre la servitude qui, elle aussi, appartient au passé. La liberté c'est l'avenir, c'est la jeunesse, qui combat avec ses défenseurs et dont le triomphe final est certain. Au nom de la délégation française, M. Mario Roustan, sûr de l'adhésion de toutes les autres délégations, salue particulièrement la Norvège, le pays qui a toujours lutté pour la liberté, la patrie des grands peintres, des navigateurs, des penseurs, dignes héritiers d'aïeux qui faisaient reculer la peur. *(Applaudissement.)* Il se réjouit que des groupes d'étudiants et d'instituteurs norvégiens viennent régulièrement maintenant en France. Ils peuvent constater que les mêmes sentiments d'idéal généreux, de solidarité, de morale et de dignité politique, qui fleurissent dans le Nord, s'épanouissent en France. Ils peuvent aussi constater qu'en France comme en Norvège, aux heures graves, tous les hommes de bonne volonté savent s'unir sans arrière pensée, pour le salut de tous. *(Applaudissement.)*

M. Mario Roustan rend hommage à l'étude impartiale du Secrétaire général, inspirée des sentiments les plus élevés. Il souligne particulièrement le mérite de M. Boissier à demeurer impartial dans le déchainement des passions qui de tous côtés, troublent les esprits et, empêchent la claire vision des nécessités du présent et de l'avenir.

L'orateur constate qu'il est des principes sur lesquels l'Union Interparlementaire ne peut transiger. Elle ne peut s'incliner devant la violation du droit et de la justice; il loue donc vivement le passage du rapport du Secrétaire général qui retrace la destruction de la Tchécoslovaquie. Ce n'est pas seulement une nation qui a été vaincue. Ce n'est pas seulement l'ordre établi par le traité

de Versailles qui a été bouleversé lorsque la croix gammée a flotté sur le Hradcyn à Prague. Ce sont des sentiments plus élevés encore qui ont été broyés. Cet acte de force a ruiné les idées généreuses, les aspirations de justice sur lesquels bien des nations espéraient asseoir définitivement la civilisation. Aussi M. Mario Roustan se félicite-t-il que de nombreuses nations aient refusé de reconnaître l'annexion de la Tchécoslovaquie. Ce refus n'a pas toujours été explicite, mais pour de grandes démocraties comme les Etats-Unis par exemple, cette précision était inutile. Sans aucun doute, on sent l'opinion intérieure américaine, se ranger du côté des doctrines démocratiques, de respect de la liberté de l'individu.

Mario Roustan, en saluant les membres des délégations interparlementaires tchèques et autrichiennes, disparues, exprime l'espoir d'un jour meilleur où la raison du plus fort ne sera plus la meilleure, mais au contraire la raison du meilleur triomphera. (*Applaudissements.*)

L'orateur ne croit pas qu'il puisse y avoir doute sur l'enjeu de la lutte redoutable qui sévit dans le monde. Cet enjeu c'est la décadence morale et matérielle. C'est la sauvegarde de la civilisation. Déjà la course aux armements fait monter le prix du pain; cette guerre d'usure cause et presque autant de ruines que la guerre réelle.

Heureusement les nations pacifiques ont la sagesse de se grouper pour résister à l'assaut. Les agresseurs n'ont plus la facilité de prendre en détail ce qu'ils convoitent. Il ne faut pas s'y tromper, si la lutte est matérielle l'enjeu est spirituel. M. Mario Roustan affirme avec force qu'aucun des Etats qui sont ainsi obligés de développer et d'organiser leurs forces pour parer aux menaces d'agression que l'on n'a même pas pris la peine de déguiser, ne souhaitent l'humiliation, l'asservissement, la provocation de personne. Mais les hommes qui les animent n'ont pas peur ils sont décidés à aller jusqu'au sacrifice de leur existence pour la sauvegarde de ces biens spirituels qui sont l'idéal de l'Union Interparlementaire. Toutes les concessions possibles ont été faites; l'orateur ne critique pas les actes de Munich. Mais les sacrifices n'ont été faits que d'un seul côté; ils ont été vains. La France est toujours prête aux solutions pacifiques. Mais elle est prête aussi à tout pour sauvegarder son indépendance et la liberté du monde. M. Mario Roustan affirme, sans aucune bravade, qu'en France, chacun sait où est son poste et chacun est prêt à y faire son devoir. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

Le dogme ethnique, déjà lourd de menaces, est maintenant remplacé par la notion de l'espace vital qui est encore plus dangereuse. Déjà l'auteur allemand Hatzel expliquait autrefois que «la frontière des Etats peut être amenée à voyager sur le

territoire du voisin selon la densité de leur population, qui est, à cet égard, le seul facteur décisif».

Cette théorie de la frontière voyageuse correspond assez bien à celle de la monnaie fondante. Aucun Etat démocratique ne se résignera à l'abdication et aux servitudes que certains Etats, en mal d'hégémonie, prétendent leur imposer au nom de ces principes. Ils sauront, comme le chancelier Hitler l'a proclamé lui-même, se sacrifier pour un idéal et engager leur vie de peuple libre avec la certitude de la gagner. (*Applaudissements*).

M. Mario Roustan félicite le Secrétaire général d'avoir su mettre si bien en relief les actes de foi et de volonté qui ont été à la base de la constitution, puis de l'action, de l'Union Interparlementaire. Le rôle de l'Union est plus pressant que jamais. L'occasion de reconstruire la paix peut brusquement se présenter. L'Union Interparlementaire doit fixer et préparer, dès à présent, les bases solides de cette paix, afin de ne pas laisser échapper cette occasion. En rendant hommage, à la Norvège et à ses célébrités nationales les plus marquantes, l'orateur exprime sa foi dans le triomphe de la justice et de la paix pour le bien de l'humanité. (*Vifs applaudissements*).

Le Président, sur l'intervention de M. D. A. Reed (U. S. A.), propose de limiter tous les discours à un maximum de 15 minutes.
Il en est ainsi décidé.

M. le Baron Lang (*Hongrie*) remercie en termes chaleureux le groupe norvégien de son accueil hospitalier et célèbre la beauté et les vertus de la Norvège. Il admire surtout le sens social profond, le goût de la liberté et de l'indépendance du peuple norvégien. Ce sens social n'apparaît pas seulement dans les institutions, il dicte la conduite des fils généreux de la Norvège. Le Baron Lang exprime, à cette occasion, la gratitude de la Hongrie pour les Membres de la Croix Rouge norvégienne qui se sont prodigués sans compter pour secourir la Hongrie dans les heures tragiques, de misère et de dénuement qu'elle a vécues il y a vingt ans. (*Applaudissements*).

L'orateur affirme avec force que les délégués hongrois sont les représentants d'un peuple d'hommes libres qui veulent vivre libres, dans un pays indépendant. Le chef de la Hongrie a exprimé, il y a peu de jours, cette volonté de la nation hongroise, de vivre indépendante dans tous ses rapports extérieurs. Toutes les traditions et toutes les institutions du pays convergent vers ce désir d'indépendance. Il se confond avec l'honneur national, et le peuple hongrois, comme le peuple norvégien, est prêt à

verser son sang pour la liberté et pour la défense des institutions libres et parlementaires qu'il a acquises par des luttes séculaires. La Hongrie poursuit sa politique nationale, mais dans une voie pacifique et dans le cadre des grands intérêts européens.

L'orateur s'incline devant S. M. le Roi de Norvège et devant le peuple norvégien, porte drapeau de la liberté humaine et de l'indépendance nationale. — (*Vifs applaudissements*).

M. Jan Debski (*Pologne*) fait l'éloge de la Norvège, qui par son caractère et son énergie, dans un pays pauvre et peu favorisé, a su s'assurer une place économique une influence intellectuelle, «un espace vital», dignes de toutes les admirations, sans porter préjudice à aucun autre peuple. La Pologne, où l'esprit maritime se réveille, admire particulièrement la marine norvégienne au renom séculaire.

L'orateur en remerciant la Norvège de l'hospitalité qu'elle prête à l'Union Interparlementaire, constate que la très large compréhension du public norvégien pour l'oeuvre interparlementaire crée un climat particulièrement favorable pour ses travaux. (*Applaudissements*.)

Faisant ressortir les mérites du rapport du Secrétaire Général, M. Debski constate que, dans ces heures de désordre, il ne suffit pas de constater les conflits; il faut y trouver des solutions.

Le Gouvernement polonais, à la tête d'un peuple qui se trouve dans la situation la plus menacée, à la première ligne des défenseurs de la paix, a dû prendre des décisions graves. La Pologne se doit d'être forte et indépendante, non seulement dans son propre intérêt, mais pour la sauvegarde de la paix générale de toute l'Europe dans l'Est. Et cependant, la Pologne était prête à vivre en bonne intelligence avec ses deux principaux voisins. Après avoir fait la guerre à l'Est, elle s'est mise d'accord avec l'URSS. Après une lutte économique sévère, elle a fait tous les frais du pacte polono-allemand, qui devait lui permettre de vivre en bonne intelligence avec ses voisins de l'Ouest. A plusieurs reprises, le chancelier et Führer de l'empire allemand avait solennellement affirmé que ce pacte de 1934 assurerait la paix et les bonnes relations entre la Pologne et l'Allemagne.

Brusquement, tout est rompu parce que la Pologne refuse de céder une bande de terrain purement polonaise où vit une population polonaise, qui priverait son peuple de 35 millions d'habitants de tout accès à la mer. La suppression de tout exutoire maritime placerait la Pologne dans l'allégeance pure et simple de l'Allemagne. La Pologne épuisera tous les moyens pacifiques pour régler un conflit qu'elle n'a pas provoqué; mais s'il le faut, elle lut tera jusqu'au bout, même seule pour sauvegarder son indépendance nationale et sa liberté. (*Applaudissements prolongés*).

A vrai dire, cette nouvelle menace n'a pas surpris la Pologne; elle vivait toujours en éveil, l'épée au côté; ceci explique que la vie se poursuive calme et résolue dans ce jeune pays qui a tout fait pour assurer sa vitalité et son indépendance. (*Applaudissements*).

L'orateur salue avec reconnaissance la compréhension profonde de la situation et de l'attitude polonaises qui se fait jour dans tous les Etats amis de la paix. L'union de tous ces Etats de bonne volonté empêchera le déchaînement de ceux qui menacent la paix mondiale. Il exprime sa foi dans le triomphe final de la cause de la paix, par l'union et le sacrifice de tous ceux qui en sont les serviteurs. (*Vifs applaudissements*).

Aux demandes appuyées de menaces et à la détermination de recourir à la force, dit M. Debski, il convient d'opposer la décision hardie d'une riposte immédiate. La détermination de repousser par la force toute agression forcera l'agresseur éventuel à réfléchir sérieusement s'il peut assumer les risques d'une guerre, surtout si dans cette guerre il doit être moralement et politiquement isolé.

L'orateur remarque ensuite que la question qu'il a traitée ne concerne pas uniquement la Pologne et ses intérêts, mais d'autres pays encore.

Le Comte Csaky a dit qu'une des plus grandes qualités d'un Etat est la fidélité à la parole donnée, le fait qu'on peut compter sur sa promesse. Sans ces qualités, il ne sera pas possible de rétablir la confiance entre les nations. (*Applaudissements*.) Mais si cette confiance ne devait pas être rétablie, si la course aux armements, la guerre blanche, la guerre des nerfs, la spéculation de surprendre la victime guettée devaient durer, alors nous nous demandons tous: que faire?

M. Debski assure que les Polonais seront les derniers à succomber à la guerre des nerfs, mais les effets de la guerre blanche peuvent se faire sentir dans tous les domaines de la vie d'un continent. Il faut poser au Reich la question: la guerre ou la paix et obtenir une réponse claire et sans équivoque. L'orateur espère que cette réponse révélera les sentiments pacifiques du peuple allemand, mais l'Allemagne doit donner des preuves réelles de ses intentions pacifiques et de sa volonté de collaboration car, comme l'a dit le Maréchal Foch, «au-dessus de la guerre, il y a la paix». (*Vifs applaudissements*.)

M. Bergman (Suède) prend la présidence.

M. Teodoresco (Roumanie) remercie le groupe norvégien de son hospitalité et souhaite à S. M. le Roi de Norvège un règne plein de félicité pour le plus grand bonheur de son vaillant peuple. (*Applaudissements*.)

En sa qualité de juriste, il regrette de constater qu'on a trop souvent voulu ignorer l'idée de droit pour n'asseoir les faits accomplis que sur la force. On ne rencontre aujourd'hui que malaise et incertitude et l'on n'entend que des marteaux qui forgent des monstres d'acier qui crachent la mort par toutes leurs bouches.

M. Teodoresco se demande si c'est le fait d'une société civilisée que d'employer toutes ses forces à sa propre destruction. Il se demande aussi comment il est possible que tant de siècles de morale et de religion n'aient eu aucune emprise sur le droit privé et sur les relations entre Etats. Plus les sciences réalisent de progrès, plus l'espace est raccourci, plus aussi les barrières entre les Etats deviennent infranchissables. C'est là une situation paradoxale.

Le délégué roumain s'élève ensuite contre la propagation des informations fausses ou tendancieuses qui enveniment les rapports entre les peuples. Il estime que l'Union devrait préconiser des moyens de défense contre cette cause permanente d'excitation internationale.

L'orateur déplore aussi l'abus du souci qu'on prétend avoir des minorités ethniques. On demande le respect de traités dont on réclame ensuite la révision.

La Roumanie s'applique à développer ses nouvelles institutions et son économie. Ce serait méconnaître la réalité si l'on croyait que la nouvelle Constitution roumaine n'est qu'une imitation de ce qui s'est fait ailleurs. La nouvelle Constitution est propre à la seule Roumanie. Le suffrage universel était dangereux dans ce pays, et avait conduit à la création de plus de 20 partis qui empêchaient par leurs discordes le développement de la nation. La nouvelle Constitution a été acceptée par la presque-unanimité du pays. La Chambre des Députés se compose maintenant de membres élus par tous les citoyens âgés de 30 ans qui pratiquent effectivement une profession rentrant dans l'une des trois catégories suivantes: Agriculture et travaux manuels, commerce et industrie, occupations intellectuelles. Les élus doivent appartenir aux mêmes catégories que les électeurs. Le Sénat a une composition différente: il est formé d'un certain nombre de Sénateurs de droit tels que l'Héritier du Trône, les hauts dignitaires des églises orthodoxes et gréco-catholiques, les chefs des confessions reconnues par l'Etat ainsi que de Sénateurs élus par les organes représentatifs des associations professionnelles auxquels viennent s'ajouter un certain nombre d'autres Sénateurs nommés par le Roi parmi les hommes les plus remarquables du pays.

Le délégué roumain estime que le Parlement ainsi composé représente effectivement toutes les classes sociales et toutes les minorités ethniques. La première session du nouveau Parlement

a été caractérisée par la disparition totale de l'esprit d'opposition à tout prix ainsi que par la haute tenue et l'indiscutable compétence des discussions. Les représentants autorisés des minorités y ont manifesté leur pleine satisfaction pour la manière dont leurs concitoyens sont traités en Roumanie.

M. Teodoresco déclare que son pays saura défendre ce qui lui appartient mais qu'il croit fermement que la guerre n'est pas inévitable tant qu'il y aura des hommes de bonne foi et de bonne volonté pour diriger les efforts de leur peuple dans la voie du progrès et de la civilisation. (*Vifs applaudissements.*)

M. Lykke (Norvège) reprend la présidence.

M. Bellenger (Grande-Bretagne) attire l'attention de la Conférence sur le grave problème des réfugiés. Il n'y a pas seulement les réfugiés juifs, autrichiens et tchéques, mais aussi les réfugiés espagnols dont la charge incombe actuellement entièrement à la France. Cette situation ne saurait durer et l'orateur suggère qu'il est nécessaire d'entreprendre une action intergouvernementale soit par le Haut Commissaire de la Société des Nations, soit aussi par l'organisation créée par la Conférence d'Évian. Il faudrait que les nations qui ont participé à cette conférence approuvassent l'extension de la compétence du Haut Commissaire de la Ligue, actuellement chargé des réfugiés juifs, autrichiens etc. aux réfugiés espagnols se trouvant en France.

On ne peut savoir exactement le nombre de ces réfugiés espagnols qui ont pu rentrer dans leur pays. En tout cas, ils n'ont pu le faire en masse.

Certains pays se sont déclarés disposés à accepter un nombre limité de ces réfugiés espagnols. C'est le cas en particulier du Mexique.

Après la guerre, le Comité Nansen a fait une oeuvre admirable et a pu s'occuper de milliers de réfugiés. S'il a pu le faire, on pourrait aussi entreprendre une action en faveur des réfugiés espagnols.

Les organisations volontaires ne peuvent se charger de cela; ce doit être l'affaire d'un Gouvernement. Nous devons pousser nos Gouvernements à s'occuper de ce problème. Il importe de trouver des terres où les réfugiés puissent s'établir et gagner leur vie.

Le but à atteindre, c'est que les réfugiés espagnols soient traités sur le même pied que les autres réfugiés et que des plans soient faits leur permettant de s'établir dans des terres où leur émigration sera autorisée. Cela demande des fonds considérables que seuls les Gouvernements peuvent fournir. (*Vifs applaudissements.*)

M. Uluots (Estonie) salue d'abord la Norvège, ses dirigeants et ses institutions.

Il s'élève contre la protection que certains Etats prétendent assurer à l'Estonie contre son gré. C'est en pleine indépendance que l'Estonie a conclu des accords avec ses voisins directs, l'URSS et l'Allemagne. Elle désire vivre en bonne intelligence avec eux comme avec tous les autres Etats plus éloignés géographiquement. Elle entretient d'ailleurs avec ceux-ci d'excellentes relations.

L'Estonie a su reconnaître l'assistance que lui ont prêté certains Etats lors de la guerre de libération qu'elle a soutenue pour se dégager du communisme, et éviter d'être mêlée aux luttes des Puissances occidentales contre le communisme. Mais le peuple estonien s'inquiète de garanties qu'il ne demandait pas. Il est décidé à résister à toute agression quelle qu'elle soit. Il ne méconnaît pas que sa situation géographique peut rendre cette résistance difficile, mais il a toute confiance de trouver, le moment venu, les appuis nécessaires pour résister à une agression, de quelque côté qu'elle vienne, parce la cause de son indépendance est en même temps celle de la paix générale. L'orateur ne croit pas qu'une politique qui, en imposant des garanties dans de telles conditions conteste le droit à la liberté des petites nations, puisse fournir aucune base solide de paix. Elle est contraire aux principes de morale, de justice et de liberté, qui peuvent seuls assurer la paix dans le monde. Mais elle est aussi opposée aux réalités pratiques, qui ont toujours finalement prédominées. (*Vifs applaudissements.*)

COMMUNICATION

Le Président salue la présence aux débats de la 35ème Conférence Interparlementaire de M. R. Y. B. Skylstad, directeur au Secrétariat Général de la Société des Nations et de M. Viple, Chef de section au Bureau International du Travail. Il est heureux de cette occasion de marquer l'attachement de l'Union Interparlementaire à ces institutions internationales. (*Vifs applaudissements.*)

COMMUNICATION

SECTION AUTONOME DES SECRETAIRES GENERAUX DES PARLEMENTS.

Le Secrétaire Général annonce que la Section des Secrétaires Généraux des Parlements se réunira demain Mercredi 16 août à 11 h. dans la Salle du Conseil; les groupes qui ne seraient pas accompagnés d'un Secrétaire Général ou d'une personnalité qualifiée à cet effet, sont priés de se faire représenter à cette réunion par leurs secrétaires.

COMMUNICATION DU GROUPE NORVEGIEN.

Excursions à Valdres et à la Norvège de l'Ouest.

Le Président, à la demande du groupe norvégien, insiste pour que les délégués qui désirent prendre part aux voyages collectifs organisés à l'issue de la 35ème Conférence aux fjords de Norvège, s'inscrivent avant le 16 août à midi, au bureau de voyage chargé de cette organisation. Des nécessités obligent de répartir le nombre des participants entre les deux itinéraires prévus.

Le séance est levée à 19 heures.

ERRATUM

Rapport du Secrétaire Général.

Au chapitre intitulé «Les petites puissances et la politique de neutralité», remplacer la troisième phrase du deuxième alinéa de la page 44 des *Documents préliminaires* par le texte suivant:

Le rapport du rapporteur constatait, entre autres, qu'un accord général était réalisé entre les Etats signataires sur les mesures proposées par les Gouvernements finlandais et suédois. Les représentants de la Finlande et de la Suède déclarèrent qu'il incombait aux Gouvernements finlandais et suédois de se concerter au sujet de la date pour la réalisation des mesures approuvées par les Etats signataires. Le rapport en question et les déclarations faites de part et d'autre furent consignés au procès-verbal.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

XXXV^{IÈME} CONFÉRENCE

OSLO

PALAIS DU STORTING NORVÉGIEN

SÉANCE du MATIN

La séance est ouverte à 10 h. sous la présidence de M. IVAR LYKKE, Président du Groupe norvégien, Président de la Conférence.

POINT No. 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président.

Le **Président** informe la Conférence que la délégation japonaise propose d'élire comme vice-président de la Conférence M. FUNADA. La délégation suisse fait une proposition analogue en faveur de M. MERCIER.

Ces propositions sont adoptées.

COMMUNICATIONS.

Le **Président** donne connaissance à la 35^{ème} Conférence Interparlementaire des messages d'amitié et des voeux qui lui ont été adressés par l'ancien président du Groupe norvégien M. MO-WINCKEL et par M. PLUGG, ancien secrétaire du Groupe britannique, ce dernier est actuellement souffrant à Cannes. Le **Président** propose d'adresser à ces estimés collègues les remerciements et les souhaits de la Conférence.

Il en est ainsi décidé.

POINT No. 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général sur le rapport du Secrétaire Général.

Le **Président** ouvre les débats sur la suite de la discussion du rapport du Secrétaire Général.

M. **Huysmans** (Belgique) constate que l'atmosphère et les discussions de la 35^{ème} Conférence Interparlementaire à Oslo ressemblent singulièrement à celles qui régnaient en juillet 1914. Tout le monde sent le danger sans discerner exactement la forme

qu'il prendra, car il vient exclusivement d'Etats qui ne sont pas organisés démocratiquement et dont les décisions ne présentent, en conséquence, aucune garantie.

Il n'est plus temps de croire que l'esprit de violence sera vaincu par des prières et par des gémissements. Seule la force permettra d'en venir à bout; mais il faut aussi associer toutes les bonnes volontés dans ce bon combat contre la violence; il serait inadmissible d'en écarter la classe ouvrière pour limiter le privilège de cette résistance à une prétendue élite. Il faut donc assurer la participation de tous au pouvoir si l'on veut donner un fondement solide à la paix. Le rôle de l'Union Interparlementaire dans cette organisation des démocraties est considérable. Elle est l'enceinte où se réunissent librement les représentants des peuples libres. Ils peuvent se concerter beaucoup plus largement que les représentants des gouvernements qui s'assemblent à Genève et qui sont tenus par les nécessités de la politique intérieure. (*Applaudissements.*)

L'orateur s'associant aux paroles du Président de la délégation française, M. Mario Roustan, exprime la sympathie de tous les membres de l'Union Interparlementaire à tous ceux de leurs collègues qui sont actuellement persécutés, en prison, ou dans des camps de concentration.

M. Huysmans, comme l'orateur britannique M. Bellenger qui l'a précédé, pense que la problème des réfugiés et des exilés, qui érent de par le monde à la recherche d'un asile, est capital pour le main de la paix. Certes, le problème est ardu, mais les démocraties ne sauraient se dérober au devoir qui leur incombe d'y porter remède. Cette oeuvre d'humanité et de justice sera un nouvel atout à leur actif contre les dictatures. L'orateur insiste donc pour que les pays démocratiques donnent au Haut Commissaire de la Société des Nations à Londres, qui est chargé du problème des réfugiés, les moyens et les pouvoirs d'assurer l'établissement de tous les exilés sans distinction de race, de fortune, de religion, ou d'opinions politiques. Il espère très vivement que, dans le même but, tous les gouvernements démocratiques répondront à l'appel du Président Roosevelt, qui a demandé qu'en Septembre prochain, une Conférence se réunisse à Washington, pour régler internationalement le problème des réfugiés (*Vifs applaudissements*).

M. Tewfik Khalil Bey (Egypte) en remerciant la Norvège de son accueil, au nom du Groupe égyptien, signale le retentissement de la Journée de la démocratie nordique de juin dernier dans les cercles égyptiens, parce que les sentiments élevés qui s'y sont fait jour sont exactement ceux qui règnent en Egypte. L'opinion égyptienne pense, comme l'opinion nordique, que le bonheur et la sécurité ne peuvent être obtenus que par la liberté de

la personne dans chaque pays et par la pacifique coopération entre les divers Etats. — (*Applaudissements.*)

Toutes les institutions et toute la politique de l'Égypte tendent vers ces buts pacifiques. La liberté individuelle, la liberté de conscience, la liberté d'opinion y sont constitutionnellement garanties.

La politique extérieure égyptienne n'aspire qu'à la coopération pacifique entre les nations. Elle y aspire d'autant plus vivement que la situation géographique de l'Égypte l'expose particulièrement aux conflagrations qui menacent le monde. Entre autres éléments de danger, l'Égypte détient la voie maritime du canal de Suez, objet de bien des convoitises. A cet égard, l'orateur tient à s'élever contre l'opinion, empruntée à un discours de M. Mussolini, qui figure dans le rapport du Secrétaire Général, d'après laquelle le canal de Suez serait un problème italien à l'égard de la France. Le canal de Suez est une partie intégrante de l'Égypte, dit expressément l'article 8 du Traité d'alliance anglo-égyptien du 26 août 1936. L'Égypte seule en a la pleine et entière souveraineté. C'est elle qui en organise la protection et c'est en toute liberté qu'elle en a confié la construction et l'exploitation à une société privée. Que l'Italie désire prendre part, à titre privé, dans cette administration, soit; mais il ne saurait être question pour l'Égypte d'accepter aucune immixtion politique étrangère quelconque dans les affaires du canal de Suez. Cet Etat est bien décidé à maintenir intacte sa pleine souveraineté sur le canal; il s'élève notamment contre certaines théories qui insinuent que cette voie d'eau devrait être placée sous un contrôle international. (*Applaudissements.*)

M. Facil Ahmet Aykac (Turquie) rend hommage à l'objectivité et à la valeur du rapport du Secrétaire Général. Il souligne le danger dont les dictatures menacent le monde et contre lequel il n'est d'autre remède que le front des démocraties, seul susceptible de sauvegarder la sécurité internationale.

La Turquie, république démocratique, est dans les rangs des démocraties pacifiques. Son fondateur, le regretté Kemal Ataturk, lui avait donné pour directives: «Paix à l'intérieur, paix à l'extérieur». La Turquie vit en paix avec tous ses voisins, fidèle à son idéal pacifique, dans une attitude que l'on pourrait qualifier de neutralité; mais maintenant cette neutralité n'est plus suffisante. Il faut agir en serviteur de la paix et prendre parti. C'est ce désir pacifique qui explique la nouvelle orientation de la politique turque. Elle ne se départit d'ailleurs pas pour cela de son désir de bonne entente avec toutes les nations; c'est ainsi qu'elle entretient les meilleures relations avec tous ses voisins, notamment l'URSS, les Etats balkaniques et l'Égypte. (*Applaudissements.*) C'est dans le même esprit qu'elle s'est attaché à régler à l'amiable

avec la France la question du Sandjak d'Alexandrette. (*Applaudissements*).

La disparition de son président fondateur, Kemal Ataturk, a été une perte profonde pour la République Turque; mais son successeur, qui était d'ailleurs son principal collaborateur poursuit les mêmes directives, dans le respect de la démocratie, mais le mépris de la démagogie. Le Parlement turc tout entier a chargé le Groupe turc d'apporter ses félicitations et ses vœux à l'Union Interparlementaire à l'occasion de son jubilé. (*Applaudissements*).

M. Facil Ahmet Aykaç remercie la Norvège de son accueil cordial et termine en affirmant le désir de la Turquie d'être un facteur de paix dans le monde. (*Applaudissements*).

Le Président remercie M. Facil Ahmet Aykaç de ses paroles aimables à l'adresse de la Norvège. Puis il propose à la Conférence de s'associer au deuil de la Turquie en honorant la mémoire de feu le Président Kemal Ataturk, par une minute de recueillement.

L'assemblée debout observe le silence.

M. le Général **Naci Eldeniz**, Président du Groupe turc, remercie vivement l'Assemblée de son geste qui touche profondément le Groupe turc et qui sera très vivement appréciée en Turquie.

M. Hamilton Fish (U. S. A.) Président du Groupe américain, informe à l'avance ses collègues qu' à l'occasion de la discussion sur le point No. 3 de l'Ordre du jour, «Réglement pacifique des conflits internationaux», il proposera la Conférence de prendre une résolution invitant les Etats à conclure une trêve de 30 jours pour régler par la voie pacifiques les questions qui les divisent; il ne voit pas que les démocraties puissent se refuser à cette mesure pacifique.

Dans le débat général sur le rapport du Secrétaire Général, l'orateur insiste surtout sur le problème des réfugiés. Il ne s'agit pas seulement de parquer les réfugiés et les exilés dans un coin du monde. Il faut les établir de telle sorte qu'ils se sentent en sécurité, qu'ils puissent travailler, qu'ils retrouvent les conditions de vie d'hommes libres. Le problème est difficile, il n'est pas insoluble. La République des Etats Unis, aujourd'hui grande et prospère, était il y a quatre cents ans un pays sauvage.

De même, le Mexique, Cuba, la Colombie, le Venezuela, se sont organisés dans des conditions aussi difficiles, sans avoir le secours des progrès actuels de la science. C'est le devoir de tous, de contribuer au maintien de la paix et à la sauvegarde de la liberté, en travaillant à l'établissement des réfugiés, sans aucune distinction de race, de confession, ni d'opinions politiques. Après étude, il semble bien que des territoires propices à cet établissement existent dans le Centre Afrique. L'orateur a eu l'occasion

d'entretenir les ministres des Affaires Etrangères de France et de Grande-Bretagne ainsi que le Ministre des Colonies françaises de ces projets. Ces ministres ont accepté favorablement de rechercher les territoires aptes à cet établissement; mais il faut aller vite. Les Etats Unis sont prêts à y collaborer et le Président Fish, parlant au nom d'un groupe de citoyens américains, assure que ces derniers sont prêts à fournir des fonds à cet effet, dans la limite de 100.000.000 de dollars. (*Vifs applaudissements*).

L'orateur ne proposera pas à la Conférence de prendre une résolution expresse dans ce sens, mais il demande à tous les participants de bien vouloir faire écho dans leur pays à ce généreux projet en faveur de tous les réfugiés sans aucune distinction. Il leur demande d'en saisir leurs parlements respectifs. (*Vifs applaudissements*).

M. Evans (Grande-Bretagne) dit que le débat qui doit s'ouvrir cet après-midi après déjeuner sera très important. A la suite du discours du délégué américain, un certain nombre de membres aimeraient que le débat fût continué demain après-midi.

Le Président dit qu'il soumettra cette proposition au Comité qui décidera s'il y a lieu d'y donner suite.

M. Mantere (Finlande) remercie le Secrétaire Général de son rapport si objectif. La Finlande, dit-il, a cherché à remplir ses obligations internationales et à maintenir des relations pacifiques avec toutes les nations. Elle a travaillé en accord intime avec les autres pays scandinaves. Cet accord s'est traduit en particulier par des réunions périodiques des Ministres des Affaires Etrangères. Lorsque l'Allemagne a demandé si les Etats du Nord seraient prêts à conclure un pacte de non-agression, ces Etats se sont mis d'accord pour une réponse commune. Trois pays ont décliné l'offre allemande et un quatrième l'a acceptée, tous étant d'accord sur leur désir de rester en dehors de tout conflit. En Finlande, cette politique a reçu l'approbation du Parlement.

Les récents événements, dit l'orateur, ont mis en évidence les dangers que courent les petits Etats. De là, la proposition de la Finlande demandant à pouvoir fortifier les Iles d'Aaland. Nous avons, dit M. Mantere, entamé des négociations avec le Gouvernement suédois, puis, après avoir obtenu son assentiment, avec la Société des Nations. Nous avons eu la surprise de nous heurter à l'opposition du Gouvernement soviétique qui a fait des objections en prétendant que ces fortifications pourraient constituer une menace pour la Russie. Personne n'a compris cette objection en Finlande, car ce pays n'avait pas d'autre but que de défendre son indépendance.

La Finlande ne tient aucunement à se voir garantir par la Russie. Nous considérons, dit M. Mantere, que vouloir imposer une garantie à un pays qui ne l'a point demandée, c'est ne pas respecter le droit de libre disposition des peuples.

Le rapprochement entre les peuples nordiques est un des phénomènes les plus consolants des temps actuels. Il y a quelque temps encore, il y avait des divergences d'opinion entre ces pays qui maintenant se sont mis d'accord. Ils ont donné un exemple de collaboration pacifique.

La situation actuelle a conduit à des armements qui sont ruineux. L'humanité se lance dans la plus grande des catastrophes. Pour l'empêcher, il ne suffit pas de combattre les tendances impérialistes d'un groupe de puissances, il faut rechercher la justice et assurer la vie matérielle des peuples, il faut trouver la voie qui assure à chacun son pain quotidien. C'est là une tâche à laquelle l'Union Interparlementaire doit s'intéresser. (*Vifs applaudissements.*)

Le Secrétaire Général dit que l'Assemblée sera sans doute étonnée d'apprendre que quelques membres du Conseil ont tardé à répondre à la gracieuse invitation de S. M. le Roi. Il demande que l'on fasse parvenir sans retard les réponses au Maréchal de la Cour et que chaque délégation désigne deux membres pour être invités.

M. Bergman (Suède) exprime la joie du groupe suédois d'être si aimablement reçu par le groupe norvégien avec lequel il est lié par des principes pacifiques communs. Il évoque la mémoire des pionniers de la paix que furent Alfred Nobel et Christian Lange. Ce dernier a préparé la reconstruction de l'Union Interparlementaire après la guerre.

Le rapport du Secrétaire Général constitue, de l'avis de l'orateur, un des documents politiques les plus instructifs de notre temps. M. Bergman loue l'impartialité de M. Boissier et le remercie d'avoir cité la Suède dans des termes particulièrement courtois.

Le délégué suédois rappelle qu'en 1936 le Ministre des Affaires Etrangères de son pays a donné une déclaration disant qu'il serait obligé de tenir compte du fait que le pacte de la Société des Nations n'était plus observé. La Suède a affirmé qu'elle ne veut pas être mêlée aux conflits des Grandes Puissances.

Le temps actuel, constate l'orateur, n'est pas favorable au parlementarisme. Pourtant la Suède reste fidèle à son idéal. Elle a conservé la paix plus longtemps qu'aucun autre pays et elle continuera à la défendre ainsi que la liberté de pensée et l'entente entre les peuples. Si quelque chose peut prévenir les catastrophes,

c'est bien le travail constant en faveur d'une plus grande compréhension entre les peuples. A ce point de vue, la Norvège donne un bel exemple, elle a montré ce que peut un petit peuple pour contribuer au progrès de l'humanité. L'orateur termine en disant que son pays est décidé à continuer plus que jamais la collaboration entre les pays du Nord. (*Vifs applaudissements.*)

M. Hubert Clement (Luxembourg) tient à remercier le groupe norvégien qui s'est surpassé dans la cordialité de son accueil. Cette Conférence, dit l'orateur, marquera par son importance dans les circonstances actuelles. La Norvège était très bien placée pour accueillir nos assises. Depuis sa naissance, l'Union Interparlementaire s'est consacrée à la noble tâche de mobiliser toutes les bonnes volontés en faveur de la paix. Depuis l'éclipse de la Société des Nations, elle a encore gagné en importance. La valeur de ses efforts est mieux reconnue au Luxembourg que nulle part ailleurs. Les pays nordiques ont fait de la collaboration internationale une réalité féconde. Les quatre pays du Nord ont écarté jusqu'à la possibilité d'un conflit armé entre eux. Combien l'Europe se trouverait mieux si l'exemple scandinave était suivi par tous. Les pays du Nord se sont intéressés aussi à la collaboration avec les autres pays comme cela a été prouvé par les accords d'Oslo.

La Norvège a une grande importance maritime. Cela en grande partie parce qu'elle répudie l'autarchie. Notre séjour ici, dit M. Clément, est riche d'enseignements.

Le Secrétaire Général a consacré un chapitre de son rapport à la neutralité des petits pays. Cette question a une certaine actualité politique. Le Luxembourg, en collaborant avec la Société des Nations, n'abandonne pas sa neutralité qui est la seule politique possible pour le Grand-Duché. Le Luxembourg est désarmé et n'a d'autre défense que le droit. Il a fêté le centenaire de son indépendance retrouvée et il espère voir la paix sauvegardée. (*Vifs applaudissements.*)

M. Schaepman (Pays-Bas) tient à rendre hommage à l'accueil du groupe norvégien. On ne peut visiter, dit-il, ce beau pays sans être rempli d'amitié pour lui. Le Comte Carton de Wiart a rappelé hier les déclarations de S. M. le Roi des Belges et de S. M. la Reine des Pays-Bas démontrant que rien ne doit être négligé pour assurer la collaboration pacifique des Etats.

M. Schaepman loue l'objectivité du rapport de M. Boissier. Malheureusement le tableau qui ressort de ce rapport n'est pas très rassurant.

Depuis 1889, on a fait plusieurs inventions; l'orateur voudrait attirer l'attention sur deux d'entre elles: la radio et le cinéma

qui sont des instruments de propagande. Cette propagande a pris une telle extension que nous devons nous demander ou nous allons. Il faut se servir de ces inventions dans le sens du bien. Les circonstances actuelles sont si graves que l'Union Interparlementaire doit consacrer son attention à ce problème. Cette propagande est peut-être le plus grand danger pour la paix. Deux nations ont disparu en partie à cause de cette arme terrible de la propagande. L'Union Interparlementaire devrait chercher à écarter de nous ce redoutable fléau.

M. Schaepman termine en demandant au bureau de l'Union de porter toute son attention sur cette sixième arme et de chercher une solution à ce problème. (*Vifs applaudissements*).

M. Reikichi Kita (Japon) se dit heureux de penser que le cinquantenaire de l'Union soit fêté dans cette magnifique cité de l'Europe du Nord. Il remercie le Gouvernement norvégien de son hospitalité, puis il rappelle que depuis que le groupe japonais a l'honneur de faire partie de l'Union, il n'a pas cessé d'envoyer chaque année une délégation aux conférences qui s'est toujours exprimée librement. L'orateur ne doute pas que cela a contribué à augmenter la compréhension entre le Japon et les pays d'Occident.

M. Kita constate avec regret qu'il existe actuellement un grave conflit entre la Chine et le Japon. Il n'a pas l'intention de discuter ce problème, mais il souligne que l'empire du Japon est fondé sur l'idée nationale. Une idée étrangère incompatible avec l'esprit du Japon a gagné le peuple chinois et y a causé de la haine et de la défiance à l'égard du Japon. Ces actions sont intolérables pour les Japonais qui ne veulent que la paix en Extrême-Orient. Les hostilités n'ont rien à faire avec des ambitions territoriales du Japon. Pour lui, ce n'est qu'une question de justice et de légitime défense. L'orateur regrette que par suite de faux rapports beaucoup de gens méconnaissent les intentions de son pays. Ceux qui veulent connaître notre pays, dit M. Kita, doivent le voir. C'est pourquoi nous avons invité la Conférence Interparlementaire pour l'année prochaine. A notre grand regret, ce projet n'a pu se réaliser. M. Kita espère que le jour viendra où l'Union pourra tenir ses assises à Tokio. (*Applaudissements*.)

M. Bastid (France) renonce à la parole.

M. Bibie (France) renonce également à la parole.

Lord Davies (Grande-Bretagne) renonce également à la parole en faveur de.

M. Ben Riley (Grande-Bretagne) qui voudrait se borner à faire une suggestion pratique.

L'année dernière à la Haye, dit-il, nous avons avec nous les représentants du Groupe tchécoslovaque. Ils ne sont pas ici cette année. Certains délégués sont maintenant dans des camps de concentration. Intercéder pour nos anciens collègues n'est pas une question de parti. (*Approbatons.*)

On n'a jamais contesté, dit l'orateur, que nos anciens collègues se trouvent dans des camps de concentration non pas pour ce qu'ils ont fait, mais simplement parce qu'ils se sont montrés loyaux envers leur patrie. Que pouvons-nous faire dans les circonstances actuelles pour les délégués tchécoslovaques? se demande M. Ben Riley.

Le délégué britannique propose que l'Assemblée demande au Conseil d'examiner s'il serait possible de tenter, peut-être par la voie diplomatique, une démarche en leur faveur. (*Applaudissements.*) Il espère que les délégués auront à coeur d'intervenir dans ce sens auprès de leurs Gouvernements. (*Vifs applaudissements.*)

M. Markovic (Yougoslavie) constate que le rapport de M. Boissier a trouvé un accueil très favorable et s'associe à l'hommage des autres orateurs. Il remercie le Secrétaire Général tout particulièrement pour la partie du rapport consacrée à la Yougoslavie. M. Boissier a insisté sur la nécessité qu'il y a à trouver une solution à la question croate. Il conseille de tenir compte des répercussions que ce problème peut avoir sur la politique étrangère et le maintien de la paix.

M. Markovic affirme que tous les partis politiques yougoslaves sont animés du désir de voir la situation intérieure consolidée et d'écartier par là toute idée d'une immixtion étrangère.

Le problème n'est cependant pas facile à résoudre, car il ne faut pas affaiblir le pouvoir central tout en tenant compte des intérêts croates. Le délégué yougoslave espère que les pourparlers avec les Croates aboutiront prochainement à un résultat pratique. Il regrette que ses collègues croates ne participent pas aux travaux de l'Union et espère qu'ils pourront le faire l'année prochaine.

M. Markovic parle ensuite du danger de la formation de deux camps opposés en Europe. La situation réelle sur notre continent, dit-il, est peut-être plus tragique encore que nous ne le pensons. L'horreur de la guerre ne cesse de grandir dans tous les pays et cependant les chances de paix diminuent.

M. Markovic exhorte les membres de la 35^{ème} Conférence à une manifestation générale en faveur de la paix.

La Serbie est profondément attachée à la paix, nul ne peut en douter qui se rappelle les horreurs dont elle a souffert lors de la dernière guerre. Mais elle se trouve au centre géographique du complexe des intérêts européens. Profondément attachée au

régime parlementaire qui lui paraît seul capable d'assurer des assises solides à la paix, la Yougoslavie porte une égale amitié à la France et à la Grande Bretagne; mais elle doit aussi tenir compte des nécessités économiques. Les marchés allemands et yougoslaves se complètent et sont mutuellement indispensables; la Yougoslavie collabore donc dans le domaine économique avec l'Allemagne, mais à condition que son indépendance soit pleinement respectée. Elle a longtemps été séparée de l'Italie par la question de l'Adriatique, qui doit au contraire être un lien entre les deux pays. Ces nécessités complexes de la politique et de l'économie yougoslaves ne doivent cependant pas faire douter de son profond attachement à la paix et du ressentiment avec lequel le peuple yougoslave accueille toute injustice, lors même qu'elle serait faite à d'autres qu'à lui. L'orateur explique ensuite que le système parlementaire s'améliore et se perfectionne progressivement en Yougoslavie. Il termine en remerciant le Groupe norvégien de son accueil hospitalier, et en formulant des vœux sincères pour que les travaux de la 35^{ème} Conférence Interparlementaire contribuent fortement au maintien de la paix dans le monde. (*Vifs applaudissements.*)

M. Lechnicki (Pologne) s'élève vivement contre les critiques et l'incompréhension auxquelles la politique polonaise s'est souvent heurtée. Cette politique s'inspire du principe que le meilleur moyen d'assurer la paix est de vivre en bonnes relations avec ses voisins. La Pologne avait conclu à cet effet un pacte de non-agression avec l'URSS en 1932 et un traité de bon voisinage avec l'Allemagne en 1934. Elle avait lénifié ses rapports avec la Lithuanie et entretenait avec tous les autres États d'excellentes relations. Elle avait aussi conclu des alliances exclusivement défensives, dans l'intérêt de la paix, avec la France, la Grande-Bretagne et la Roumanie. Chacun de ces traités était une étape au service de la paix.

Les problèmes de l'heure présente ont amené la Pologne à prendre une attitude, toujours pacifique mais plus ferme et plus résolue. La Nation polonaise est décidée à s'opposer à toute menée directe ou indirecte contre son indépendance politique. Pour se faire, elle est prête à prendre les armes pour répondre à la violence, si besoin en était. Mais cette attitude d'énergie ne l'empêche nullement de demeurer prête à tout instant à une collaboration pacifique avec tous les États qui donnent une garantie réelle du respect complet des engagements librement consentis. (*Applaudissements.*)

En prenant cette attitude, la Nation polonaise a conscience qu'elle ne défend pas seulement ses libertés et son indépendance, mais qu'elle sert la cause générale du droit et de la paix. Il est à craindre que d'autres nations européennes se trouvent bientôt

dans la nécessité de prendre une position analogue; quelle que soit leurs désisions, celle des patriotes polonais, fidèles à une tradition séculaire, est irrévocable. Ils sauront combattre «Pour notre liberté et pour la vôtre». (*Vifs applaudissements.*)

M. Ibrahim Saleh (Egypte) entretient la 35^{ème} Conférence du problème de la Palestine qui oppose ses frères arabes à ses lointains cousins juifs, et dans lequel se trouve impliquée la Grande-Bretagne, alliée de sa patrie l'Égypte.

La Palestine est pour les Juifs un idéal, une aspiration vers laquelle ils tendent depuis des générations. Ce peuple juif force la pitié et la compassion par les persécutions et les vicissitudes séculaires qu'il a subies. Mais d'autre part, la Palestine est la patrie des arabes, qui y ont leurs tombeaux, leurs martyres, leurs héros, leurs poètes, leurs artistes depuis plus de 13 siècles. Ces Arabes sont seuls propriétaires de leur patrie; l'histoire est là pour montrer qu'ils ne reculeront jamais. Accessoirement enfin, la Palestine est un pays réduit, relativement pauvre, incapable de tolérer une émigration sans frein.

Une Conférence des Etats arabes s'était réunie au Caire pour chercher une solution à ce dilemme. Elle a fait une pression considérable pour réduire au minimum les demandes des Arabes palestiniens. Elle était arrivée à cette solution que la Palestine serait un pays indépendant, allié de la Grande-Bretagne; et qu'il accepterait, sans distinctions, tous les émigrés juifs, qui se trouvent dans le pays, qu'ils y soient parvenus officiellement ou clandestinement. Mais cet accord avait pour condition absolue que l'émigration cesse définitivement.

Une Conférence de Londres n'a pu concilier les Juifs et les Arabes sur des bases meilleures; elle a abouti à la publication d'un Livre blanc britannique qui s'inspire fortement des directives de la Conférence du Caire, mais qui y apporte, entre autres fissures, le maintien, sous certaines conditions, de l'émigration. Dans ces circonstances, il n'était plus possible pour les Etats arabes de recommander à la Palestine d'adhérer au Règlement du Livre Blanc britannique. Tous les pays se doivent d'intervenir pour que prenne fin la lutte fratricide qui ensanglante la Palestine, en lui rendant la paix. (*Applaudissements.*)

M. Weber (Suisse) montre la position difficile des petits Etats. Puis il expose l'attachement de la Suisse à sa neutralité. Cette neutralité est un facteur important de la paix générale, car ce petit pays se trouve à la croisée de tous les chemins de l'Europe.

L'orateur s'élève ensuite contre l'incompréhension et l'interprétation erronée qui ont souvent accueilli la décision prise par la Suisse, le 26 mars 1938, de ne plus assumer les charges qui

résultent de l'article 16 du Pacte de la Société des Nations, en matière de sanctions. Cette décision n'implique aucun détachement de la Suisse des conceptions généreuses qui sont à la base de la Société des Nations. La Confédération est toujours prête à assumer tous ses autres engagements internationaux. Mais elle avait adhéré à l'organisation de Genève dans la pensée qu'elle serait rapidement universelle. Le retrait de l'Allemagne, puis de l'Italie, ont singulièrement diminué ce caractère d'universalité; certains engagements de la Suisse, à l'égard de la Société des Nations, risquaient de l'entraîner hors de sa neutralité. — Accessoirement, le fonctionnement de la Société des Nations a donné lieu à certaines critiques, non seulement en Suisse mais même dans beaucoup d'autres pays, et notamment en France.

M. Weber affirme avec force que la dénonciation par la Suisse de ses engagements relatifs aux sanctions ne change rien à son idéal de paix et à sa volonté d'indépendance. La preuve en est dans l'effort d'armement consenti par la Confédération et accepté par le peuple suisse avec un esprit de sacrifice et de calme. La meilleure manifestation de ce calme se trouve dans l'exposition nationale de Zurich, oeuvre de paix et acte de confiance. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 13 h 25.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

XXXV^{ÈME} CONFÉRENCE

OSLO

PALAIS DU STORTING NORVÉGIEN

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

SÉANCE de l'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 15 h. sous la présidence de M. LYKKE, Président du Groupe norvégien de la 35ème Conférence.

POINT No. 3 DE L'ORDRE DU JOUR:

Le règlement pacifique des conflits internationaux.

Le Président ouvre la discussion sur le point no. 3 de l'Ordre du jour «Réglement pacifique des conflits internationaux» et donne la parole au rapporteur.

M. Bongaerts (Pays-Bas), rapporteur, signale l'exposé de Lord Davies (Grande-Bretagne) qui vient d'être distribué au sujet du règlement pacifique des conflits internationaux. Il se réserve d'intervenir à la fin de la discussion et se contente, après s'en être référé à son rapport imprimé, de donner lecture de la communication que lui a fait parvenir le Président du Groupe polonais, M. Makowsky, désolé de ne pouvoir prendre part au présent débat. Le délégué polonais, qui avait pris une part importante à l'étude de la question, constate surtout que dans la situation sociale nouvelle, qui vient d'être créée, il n'est plus moyen de s'en tenir aux procédés passifs et strictement juridiques. Pour assurer la sécurité, il faut une collaboration et un stimulant actif entre les hommes et les Etats. L'expérience prouve que parmi les organismes de la Société des Nations, ce sont ceux qui avaient un but précis, comme le Bureau International du Travail par exemple, qui ont seuls réussi. L'Union Interparlementaire doit créer une nouvelle collaboration entre les Etats, comme elle a autrefois tracé la ligne de conduite à suivre: «La paix par le droit». (*Vifs applaudissements.*)

Le Président, après avoir consulté l'Assemblée, limite le temps de parole de chaque orateur, à 15 minutes.

M. Gratz (Hongrie) affirme le vif désir de la Hongrie de trouver une solution pacifique des conflits internationaux qui divisent les Etats. C'est dans cet état d'esprit que le Groupe hongrois a appris avec grand plaisir par la bouche du délégué roumain, M. Teodoresco, la situation satisfaisante dans laquelle se trouveraient les minorités ethniques vivant en Roumanie. Il y a dans cette amélioration un élément d'apaisement précieux, qui eut encore été renforcé si le Groupe roumain l'avait fait apporter à la Tribune par un représentant direct de cette minorité.

L'orateur s'étend ensuite sur les dangers de la situation internationale menacée de toutes parts. Mais ce danger même peut être un élément de sagesse, en montrant aux peuples la nécessité d'arriver à un règlement pacifique des différends internationaux. L'action des parlements et de l'Union Interparlementaire peut être extrêmement précieuse dans cette voie. Une grande partie du mal vient en effet de ce que l'esprit pacifique, qui est de règle à l'Union, ne règne pas toujours dans l'arène politique internationale, où se décide le sort des peuples.

L'après-guerre ne connaît plus les libres échanges d'idées, les discussions publiques qui étaient de règle autrefois. Aujourd'hui, de petits groupes d'hommes imposent leur manière de voir et créent à eux seuls l'opinion officielle de tout un Etat. L'initiative privée n'est plus libre dans le domaine économique. Partout la contrainte a remplacé la liberté. L'orateur impute surtout ce déplorable changement aux doctrines de Karl Marx, qui ont conduit partout à des solutions violentes des questions sociales qui auraient pu se dénouer paisiblement.

Dans le domaine international, ce triomphe de la force est encore plus grave, car il conduit à la guerre et à tous ses maux. Déjà les alliances militaires succèdent aux pactes de sécurité collective. L'impuissance des organisations actuelles à remédier à cet antagonisme international, vient, d'après M. Gratz, de ce qu'ils ont été constitués dans le but exclusif de maintenir le statu quo; il faut au contraire admettre la vie internationale, l'évolution des situations et aboutir à une organisation qui s'adapte à ce changement perpétuel, qui est la vie même des hommes comme des peuples. Faute d'y parvenir, ce serait la fin de l'humanité. (*Vifs applaudissements.*)

M. van Embden (Pays-Bas) relève dans l'excellent rapport de son collègue et président M. Bongaerts que la plupart des Etats n'acceptent d'adhérer à l'organisation du règlement pacifique des conflits internationaux, qu'à condition d'avoir vu liquider, et à leur satisfaction bien entendu, les questions internationales qui les intéressent particulièrement.

Cette vue étroite et quelque peu égoïste rend extrêmement

difficile l'organisation internationale que l'Union Interparlementaire souhaite de tout coeur.

D'autre part, le rapport préconise la constitution de vastes organisations interprofessionnelles, susceptibles d'une action suffisamment forte à l'intérieur de chaque Etat pour imposer la paix. L'orateur élève deux critiques contre ce système, d'une part, il lui paraît trop long à réaliser; le temps presse, il faut aboutir; d'autre part, on ne voit pas sans inquiétude se constituer de ces organisations professionnelles massives, qui ne pourront manquer de se heurter aux frontières, et qui pourront exercer à l'intérieur des Etats une action dangereuse pour la liberté et même pour les organisations démocratiques.

S'inspirant des règles de la vie intérieure des Etats, l'orateur dégage les principes qui, à son avis, sont les plus susceptibles de permettre le règlement des conflits internationaux. Il importe d'abord d'organiser la loi et l'ordre international. Il faut aboutir rapidement. L'élément social ou professionnel n'est pas indispensable, il risque au contraire d'aggraver les conflits, en augmentant leur ampleur. L'orateur termine en insistant sur la nécessité de créer une atmosphère internationale favorable au règlement pacifique des conflits internationaux, et en rendant hommage à l'oeuvre généreuse qui a trouvé sa brillante expression dans le rapport de M. le Président Bongaerts.

M. Orban (Belgique) dit que la hauteur à laquelle se sont élevés les débats prouve qu'il ne peut y avoir de tâche plus pressante que la recherche commune par tous les hommes de bonne volonté des moyens de maintenir la paix.

Un juriste allemand n'a pas hésité à écrire qu'une terre définitivement pacifiée serait un monde sans politique. En dépit d'un aussi étrange paradoxe, nous persistons à croire qu'il n'y a pas de politique s'il n'y a pas d'action pour garantir la paix.

Le grave problème du règlement pacifique des conflits internationaux a été traité par notre éminent rapporteur M. Bongaerts dont l'autorité est partout très grande. (*Applaudissements.*) Pour réussir dans cette tâche, il fallait une connaissance de la situation internationale, un sens profond des possibilités pratiques, et une faculté de synthèse qui se trouvent réunis dans le travail du rapporteur.

M. Bongaerts a voulu mettre en évidence, dit M. Orban, l'idée que l'équilibre des forces sociales et des conditions économiques doit assurer la paix. Sa thèse soulève des problèmes sur lesquels il y a des conceptions divergentes, mais l'orateur croit que la solution qui leur est donnée est de nature à favoriser l'esprit de concorde dont nous poursuivons tous le maintien.

Pour sortir du malaise il convient de chercher de nouvelles

formules permettant de régler les rapports entre le capital et le travail. L'idée corporative doit respecter l'initiative privée. Le contrôle des pouvoirs publics peut être nécessaire, mais si l'on accentue trop l'économie dirigée cela appelle de fortes réserves. Il faut respecter la personnalité humaine. (*Applaudissements.*)

L'orateur parle ensuite du corporatisme qu'il appelle une discipline professionnelle. Il doit reposer sur l'idée qu'à côté du syndicat il y a place pour une organisation groupant le capital et le travail et réglant leurs rapports dans un sens conciliateur. Le corporatisme respecte la liberté individuelle, il n'est que libre initiative, du moins tel que nous le comprenons. Il est une organisation autonome contre l'omnipotence de l'Etat. Ainsi comprise, la corporation est l'institution sociale par excellence. Si elle veut, elle peut devenir le trait d'union entre l'individu et l'Etat.

M. Orban croit être l'interprète du rapporteur en disant que c'est là la forme de corporation que ce dernier a appelée de ses vœux. C'est dans cet esprit d'ailleurs que sont rédigés les projets de législation belges. M. Orban cite ensuite le professeur Gaétan Pilou qui a dit que l'économie dirigée traduit sous une forme maladroite la nécessité d'une organisation. C'est là un terrain sur lequel il ne faut s'avancer que prudemment. L'économie dirigée est parfois nécessaire pour sauver des valeurs humaines. Elle a été défendue autrefois par List.

Le délégué belge dit ensuite qu'il y a un monde entre le libéralisme classique et les néo-libéraux qui veulent un libéralisme constructeur. M. Pilou leur a réservé un chapitre dans le nouvel ouvrage qu'il vient de publier. Actuellement il se dessine une réaction très nette contre l'étatisme.

M. Orban considère que les causes du malaise international ne viennent pas uniquement de facteurs économiques. C'est vers la restauration de la personnalité humaine que doivent tendre nos efforts. Les idéologies qui la méconnaissent constituent un danger pour la paix. Cette loi supérieure à laquelle toutes les nations doivent être soumises est vieille comme le monde. C'est d'elle que parlait déjà Antigone en mentionnant ces principes divins qui sont éternels. Il faut proclamer la primauté du droit sur la force. (*Vifs applaudissements.*)

M. Evans (Grande-Bretagne) déclare que c'est toujours un honneur de monter à la tribune après un représentant de la Belgique et félicite M. Orban de son admirable discours.

Le délégué britannique dit que l'Union Interparlementaire estime de son devoir de multiplier ses efforts pour le règlement pacifique des conflits internationaux. En lisant la résolution, l'orateur aurait pu croire qu'elle avait été rédigée par un secré-

taire britannique des Affaires Etrangères. Déjà dans le passé ces principes étaient ceux qui guidaient les hommes d'Etat britanniques. M. Evans rappelle à ce sujet les efforts de Sir Edward Grey dans les sombres jours de 1914 qui tendaient à résoudre par une Conférence le conflit qui avait éclaté entre l'Autriche et la Serbie. Lord Halifax s'inspire des mêmes principes qui ne sont pas seulement ceux du Gouvernement de S. M. britannique, mais aussi ceux de l'opposition. Lord Halifax a déclaré que la Grande-Bretagne avait été forcée d'assumer certaines obligations qui ont pour base la résistance à toute solution imposée par des méthodes de force. (*Vifs applaudissements.*) Lord Halifax a dit aussi qu'il n'était pas moins que par le passé attaché aux idéals de la Société des Nations. Ce symbole a toujours été celui de l'Union Interparlementaire. Plusieurs pays ont contribué à élaboration de la Société des Nations. La Grande-Bretagne songe avec fierté au rôle qu'a joué le Général Smuts. Le pacte fut de plus en plus accepté dans les pays alliés et neutres comme base de la solution des conflits internationaux. Mais la Société des Nations n'a pas été universelle. L'absence des Etats-Unis s'est vivement fait sentir. Une autre cause de sa faiblesse était le manque de confiance en l'Allemagne et la situation révolutionnaire en Russie. Entre 1926 et 1930 les peuples pouvaient cependant la considérer comme un moyen de coopération réelle. L'idée d'une police internationale était fallacieuse. La crise économique de 1929 et l'abandon de l'étalon-or en 1931 ont affaibli également la Société des Nations. La Grande-Bretagne a désarmé et par là affaibli son autorité. Dans l'affaire d'Abyssinie, un conflit a été résolu par les armes. L'adoption de sanctions contre l'Italie ne fut pas décidée par hostilité envers ce pays, mais par fidélité aux principes du pacte. L'orateur remarque ensuite qu'en 1936, l'Allemagne a trouvé de la compréhension lorsqu'elle a réoccupé la Rhénanie. Il en a été de même pour l'annexion de l'Autriche et du pays des Sudètes, bien qu'on ne puisse pas appeler pacifiques les moyens dont elle s'est servie pour régler ses conflits. Il en fut autrement après la conquête de la Bohême. La Société des Nations ne put jouer contre cette violation de la paix de Munich. Dans ces circonstances ses principes avaient été répudiés. Il n'est resté que la force, mais la Grande-Bretagne reste fidèle aux principes du règlement pacifique des conflits. D'après certaines rumeurs, on pourrait résoudre calmement la question de Dantzig. Nous souhaitons tous vivement qu'il en soit ainsi. La force doit aller la main dans la main avec la justice. (*Vifs applaudissements.*)

M. Bastid (France) dit que le règlement pacifique des conflits internationaux est le fait essentiel de l'Union, c'est presque son unique objet. Le projet de résolution de M. Bongaerts insiste sur

une tradition à laquelle l'Union Interparlementaire ne saurait renoncer.

Le délégué français approuve le rapporteur d'avoir fortement marqué les conditions auxquelles il faut répondre pour résoudre autrement que par la guerre les conflits internationaux. Il ne suffira plus pour qu'un Etat obtienne une ville qu'il demande une province. Le chantage qui consiste à formuler des exigences énormes pour obtenir quelque chose ne devra jamais être toléré. Il faut souligner cela quand on a à faire à des Gouvernements qui ne craignent pas d'employer d'aussi honteuses méthodes.

Le Président du Storting, dit M. Bastid, nous a exhortés à exprimer franchement nos sentiments. Son appel a été entendu et je ne manquerai pas d'y répondre. Deux camps s'affrontent en Europe et dans le monde. Entre ces deux camps, beaucoup d'Etats hésitent à se compromettre. Nul doute que la France ne pût résoudre pacifiquement les litiges qui pourraient l'opposer à la Belgique, à la Grande-Bretagne ou à n'importe quel autre Etat qui professe le respect des engagements internationaux. Il en serait entre ces Etats comme entre les Etats scandinaves si justement fiers d'avoir réglé pacifiquement leurs conflits. Mais cela suppose un respect scrupuleux des traités. Dans le cas où l'Etat ne s'en tient pas aux traités conclus mais veut obtenir plus par de nouveaux chantages il en va tout autrement. Avec certains Etats, la solution pacifique n'est pas possible.

Au-dessus de toutes les préférences historiques l'Union Interparlementaire place certains principes. Il faut que les Etats heureux placés dans une zone où ils sont moins menacés comprennent la situation des Etats menacés. La disparition de la Tchécoslovaquie est pour le vingtième siècle une honte aussi horrible que la disparition de la Pologne l'a été pour le dix-huitième siècle. Mais ceci dit, que penser du règlement pacifique des conflits? L'Union Interparlementaire a recherché l'arbitrage, mais les événements ont démontré que l'arbitrage n'est pas possible dans les litiges qui soulèvent de très violentes passions. Les Etats scandinaves offrent des exemples de solutions de litiges politiques par l'arbitrage, mais ils sont une exception. La Tchécoslovaquie avait avec l'Allemagne un traité d'arbitrage qui n'a servi à rien parce que l'Allemagne n'a pas voulu tenir sa parole.

Les organisations et les précédents ne manquent pas en matière d'arbitrage. Tout l'arsenal nécessaire existe copieusement à Genève et à La Haye. Mais il faut vouloir le mettre en oeuvre jusqu'au bout. Rien ne supplée à cette volonté. Le rôle de l'Union est relativement aisé en cette matière, car tous les groupes représentés à l'Union émanent de pays qui sont favorables à l'arbitrage. Mais il faudrait y amener les autres Etats. Pour ce faire, M. Bastid recommande une grande délicatesse technique et le moins de

publicité possible. La paix est silencieuse. (*Applaudissements.*)

L'orateur n'est point partisan de grandes conférences, où toutes les questions générales seraient débattues pêle mêle, il faut agir progressivement et par fractions. La France, dont la politique coïncide étroitement avec celle de la Grande-Bretagne, n'a cessé de donner les preuves les plus complètes de sa confiance dans la solution pacifique des différends internationaux. Mais, ce ne sont pas toujours les mêmes Etats qui peuvent faire des sacrifices, ils finiraient par être dupes, presque complices de ceux qui menacent la paix. Autant il est légitime et honorable pour une nation libre de se soumettre à un arbitrage ou d'accepter volontairement des sacrifices, autant il serait vain d'être les mauvais marchands d'un marché de dupe qui ne pourrait conduire qu'à la guerre. (*Vifs applaudissements.*)

Lord Davies (Grande-Bretagne) constate, avec amertume, que l'Union Interparlementaire se préoccupe du règlement du statu quo international à l'heure où les nations de l'Europe sont prêtes à s'attaquer, au moment où l'échec de la Société des Nations ne paraît pas douteux. Cet échec vient, à son avis, du fait que la Société des Nations n'a pas été organisée sur des bases suffisamment parlementaires, à l'image de l'Union Interparlementaire. Cette erreur n'est pas nouvelle. Le Ministre anglais Castlereagh avait déjà organisé une quintuple alliance, avec conférences périodiques, qui a sombré rapidement. Puis ce fut le concert européen, marqué par l'organisation des conférences et du Tribunal de La Haye. Une autre cause principale de l'échec de la S. D. N. c'est de n'avoir pas appliqué un principe fédéral en admettant que les Etats devaient abandonner une partie de leur souveraineté au profit de l'organisation internationale; celle-ci devait être munie, avant de fonctionner, d'une organisation juridique et d'une autorité de police capable de faire respecter les décisions de la Législature et du Tribunal international, sans lequel il n'est pas plus possible de faire vivre une fédération d'Etats qu'un Etat ordinaire. Il faut que la force soit au service de la justice, si l'on veut que la justice mette fin au règne de la force. (*Applaudissements.*)

L'orateur développe ensuite les directives étudiées par la Société londonienne «The New Commonwealth» qui se préoccupe de promouvoir ces deux éléments essentiels d'une Société des Nations viable: un Tribunal d'égalité et un Police internationale. Il développe notamment la composition du Tribunal d'égalité, composé de membres indépendants, chargés de créer la loi publique par leurs jugements, lorsque ceux-ci réuniraient, par exemple les deux tiers des voix de l'Assemblée de la Société des Nations. L'orateur exalte enfin le rôle que l'Union Interparlementaire doit jouer dans cette organisation pacifique. (*Vifs applaudissements.*)

M. Katelbach (Pologne) rappelle que la recherche du règlement des conflits internationaux par des moyens pacifiques est très ancienne. Actuellement, les facteurs juridiques, économiques et sociaux de ce règlement sont secondaires; tout dépend de l'aspect politique du problème.

L'histoire de la Pologne est un long exemple de la volonté de régler tous les conflits d'une manière pacifique. Son désarmement était au 18^e siècle le gage de cette confiance; celle-ci fut bien mal récompensée, et la Pologne devint le triste exemple d'une nation vaincue par la force.

Instruite par cette funeste expérience, la Pologne est devenue le champion de la liberté universelle, et le combat pour la civilisation européenne est mené sous le signe de l'aigle blanc. Toutes ces épreuves lui ont appris que le règlement pacifique des conflits internationaux dépend avant tout de l'état des forces internationales. La Pologne est la clef de voûte de l'édifice européen. Elle a le sens profond des immuables réalités politiques mais elle ne veut pas, dans l'intérêt général, que cette volonté de paix soit utilisée par ses adversaires pour réduire son indépendance. Elle ne saurait admettre que le mot paix signifie pour les uns «prendre» et pour les autres «donner». (*Vifs applaudissements.*)

L'arbitrage doit se garder des formes trop juridiques qui peuvent méconnaître les réalités et les besoins de la vie. Il ne doit pas non plus favoriser les prétentions politiques qui se croient tout permis, pourvu qu'elle soient formulées brutalement. Il n'est pas de notion plus dangereuse que celle de la paix à tout prix. Certes, il faut demeurer fidèle aux institutions qui ont pour but le règlement pacifique des conflits malgré leur déclin, mais il ne faut pas, pour cela, fermer les yeux à la réalité. Le droit international, comme le droit interne, ne sera utile que s'il est absolu et exempt de compromis. Il doit être forgé sur le principe «*dura lex sed lex*». Alors seulement, il deviendra une réalité puissante concrète, capable de prévenir la guerre, et de fonder la paix. (*Vifs applaudissements.*)

Lord Teynham (Grande-Bretagne) observe que l'Allemagne a conservé des apparences parlementaires. Elle comporte un Reichstag, dont l'Union Interparlementaire accueillerait certainement volontiers les représentants, comme ceux d'ailleurs du Parlement italien. L'Union est le seul organisme capable de permettre cette précieuse collaboration internationale complète.

L'orateur impute l'échec momentané de la Société des Nations au désir des Etats qui en faisaient partie de ne pas risquer la guerre et de ne pas avoir été disposés à se dresser contre toute agression quelle qu'elle soit. Ils n'étaient pas prêts au sacrifice suprême qui eut mis la force au service du droit.

Aucune paix n'est possible sans la bonne foi des Etats. C'est l'exagération de la nation de la souveraineté nationale qui conduit à la guerre. En effet, lorsque des négociations échouent entre Etats, il ne reste plus que la force pour régler leurs différends. Le remède consiste dans la constitution d'une Union fédérale des peuples d'Europe, chargée de gérer leurs intérêts communs, notamment: la liberté des échanges et le désarmement progressif des nations. Cette union peut d'ailleurs s'étendre aux pays hors d'Europe. Il lui faut un parlement fédéral et un mandataire responsable devant ce parlement. Cette organisation peut actuellement paraître quelque peu utopique. Cependant, l'Inde par exemple, a vu tout récemment se fédérer des peuples extrêmement divers de race et de religion. L'Empire anglais qui est déjà une union de peuples libres évoluera peut-être vers une forme fédérale plus accentuée, avec un parlement fédéral à Westminster. Nul ne sait quand la grande fédération internationale, préconisée par Lord Teynham, pourra fonctionner. Elle a peut-être actuellement un caractère un peu utopique; mais en 1914 personne ne pensait à la Société des Nations, ni d'ailleurs au fascisme. Cette utopie moderne peut se réaliser très vite par la bonne volonté des peuples, et ce sera un grand honneur pour l'Union Interparlementaire d'avoir pris la tête de ce mouvement, dans son labeur incessant en faveur de la paix. (*Applaudissements.*)

L'orateur termine en saluant S. M. le Roi de Norvège et en remerciant très vivement le Groupe norvégien de l'accueil qu'il fait à la 35ème Conférence Interparlementaire. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 18 h 30.

COMMUNICATION

Section autonome des Secrétaires généraux des Parlements.

La Section autonome des Secrétaires généraux des Parlements s'est réunie à 11 heures du matin.

Après un discours d'installation prononcé par le Président du Comité provisoire, M. Kesper (Pays-Bas), la Section a établi son règlement en adoptant un projet préparé par le greffier du Sénat belge, M. Maes. Lors de cette réunion, un Comité exécutif été nommé, dont feront partie MM. Kesper (Pays-Bas) Président, Maes (Belgique), vice-président, Tammio (Finlande), ainsi qu'un des secrétaires généraux du parlement français et un des secrétaires généraux des Assemblées législatives anglaises.

Enfin la Section a procédé à la rédaction d'un programme pour ses travaux et à l'institution de deux commissions d'étude.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

XXXV^{IÈME} CONFÉRENCE

OSLO

PALAIS DU STORTING NORVÉGIEN

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 10 h. 20 sous la présidence de M. IVAR LYKKE, Président du Groupe norvégien, Président de la Conférence.

POINT No. 3 De L'ORDRE DU JOUR

Règlement Pacifique des Conflits Internationaux.

Le Président ouvre les débats sur la suite de la discussion du règlement pacifique des conflits internationaux.

M. Govedaroff (Bulgarie) exalte le devoir de l'Union Interparlementaire de travailler à la paix et de cristalliser les bonnes volontés et les sentiments généreux qui dans le monde entier aspirent à la paix.

Il expose que l'Europe souffre de maux financiers, économiques, sociaux, intellectuels mais que c'est surtout de la crise morale que vient le danger général de conflits. Les Etats manquent de confiance entre eux, certains ne respectent pas suffisamment leurs engagements, d'autres enfin ne tiennent pas un compte suffisant du minimum de justice sans lequel il n'est pas de paix possible. A la vérité, les traités de paix de 1919 contenaient de lourdes injustices. La compréhension de la France et de la Grande-Bretagne, auxquelles l'orateur rend hommage, a permis de réparer les plus graves; mais il reste encore beaucoup à faire. Les heureux résultats du règlement pacifique de la question du Sandjack d'Alexandrette qui a affermi la paix dans la Méditerranée Orientale est une heureuse preuve des excellents résultats que les révisions de ce genre peuvent procurer.

M. Govedaroff a été affermi dans sa confiance dans le succès de la cause de la paix par son récent voyage en Russie. Les dirigeants de ce pays travaillent fermement, eux-aussi, en faveur de la paix et les traités qui sont en préparation avec cet Etat pourront jouer un rôle capital pour éviter la guerre.

L'orateur ne pense pas que les deux axes qui prédominent

actuellement en Europe se heurtent forcément. A cet égard, il se réjouit que les Balkans ne soient plus un foyer de guerre générale. La confiance y règne et tous les Etats balkaniques ont la claire conscience que la paix balkanique ne fait qu'un avec la paix générale. (*Applaudissements.*)

Le délégué bulgare expose ensuite les lignes essentielles de la politique extérieure pacifique de la Bulgarie: les Balkans aux Etats balkaniques; l'indépendance de chaque Etat balkanique est solidaire de l'indépendance des autres; leur bonne entente est la meilleure sauvegarde de chacun d'eux.

C'est dans cet état d'esprit pacifique que la Bulgarie a réglé tous les points de friction qui pouvaient exister entre elle et la Yougoslavie. (*Applaudissements.*) Elle entretient des relations sincères et confiantes avec la Grèce; elle voudrait un issue sur la Mer Egée qui lui est indispensable. La Bulgarie désire vivement régler à l'amiable avec la Roumanie la question de la Dobroudja méridionale; celle-ci se présente sous un aspect nouveau depuis que les traités de paix ont triplé la surface de la Roumanie qui n'a plus de besoins territoriaux aussi pressants qu'avant la guerre, tandis que la Bulgarie dont l'étendue a été sévèrement diminuée, ne saurait plus s'en passer. Dans son désir d'arrangement pacifique, la Bulgarie est disposée à se rallier à toute enquête ou à toute procédure d'arbitrage, confiées par exemple, à la Société des Nations ou à des Etats sympathisants comme la Pologne, la Yougoslavie et la Turquie.

L'orateur termine en remerciant la Norvège et le Groupe Interparlementaire norvégien du merveilleux accueil qu'ils ont réservé à la 35e Conférence Interparlementaire. (*Applaudissements.*)

Le Président rappelle la limitation de durée que la Conférence a décidé d'imposer aux orateurs; il insiste auprès de ces derniers pour qu'ils respectent ces limites.

M. Hamilton Fish (Etats-Unis) propose à la 35e Conférence Interparlementaire une résolution en faveur du règlement pacifique des difficultés et des menaces de conflits qui pèsent sur le monde. Il précise que c'est une proposition individuelle qui n'a pas été communiqué au préalable au Gouvernement de Washington ni au Groupe américain; mais il ne doute pas qu'aucun Américain ne s'y associe, à raison de son caractère généreux et humanitaire.

Après avoir précisé l'importance du Groupe Interparlementaire américain qui comporte 28 délégués, comportant assez exactement la même proposition qui existe au Parlement américain entre les deux grands partis démocrate et républicain, M. Hamilton Fish expose que les Américains sont partisans de régimes libéraux pour le Gouvernement des peuples; mais ils estiment qu'il n'y a pas lieu

de s'immiscer dans le choix du gouvernement que chaque peuple est libre de se donner. Le bon fonctionnement des régimes démocratiques sera la meilleure réplique aux organisations totalitaires.

L'orateur estime que la menace de guerre est extrêmement grave actuellement en Europe à raison de la tension de la situation à Dantzig principalement. Rien ne doit être négligé pour prévenir la guerre et sauver l'économie en Europe. L'Union Interparlementaire n'a pas de force matérielle pour imposer le règlement pacifique des problèmes qui mettent l'Europe au bord de l'abîme; mais M. Hamilton Fish exhorte l'Union Interparlementaire à utiliser sa haute autorité morale pour amener les États européens les plus intéressés dans ces problèmes brûlants, à consentir une trêve de 30 jours, qu'ils mettraient à profit pour les examiner et les liquider pacifiquement. La paix comme la guerre, a ses victoires; un armistice est le prélude normal d'une victoire. Bien qu'il appartienne à un parti et à un État, qui sont fermement attachés à une politique de neutralité, l'orateur insiste pour l'adoption de sa proposition qui est une dernière planche de salut vers la paix. Si l'Allemagne et l'Italie rejettent cette sorte de médiation de l'Union Interparlementaire, elles en auront seules la responsabilité.

L'orateur, après avoir décrit les horreurs de la guerre, puis exalté la démocratie et la paix, insiste pour que l'Union Interparlementaire fasse encore ce geste en faveur de l'humanité, en adoptant la proposition suivante:

«La Conférence interparlementaire réunie à Oslo décide d'insister auprès des Gouvernements de Grande-Bretagne, de France, d'Allemagne et d'Italie pour qu'ils prennent en considération immédiate un moratoire en ce qui concerne la guerre (moratorium on war) de trente jours ou davantage en vue du règlement des conflits internationaux par l'arbitrage, la médiation et les méthodes pacifiques conformes aux principes pour l'application desquels l'Union interparlementaire a été fondée.» (*Vifs applaudissements.*)

Le colonel **A. Evans** (Grande-Bretagne) s'enquiert des possibilités d'amendement à la proposition du délégué américain, que le règlement de l'Union laisse aux délégations.

Le Secrétaire Général donne lecture de l'article 9 des statuts de l'Union Interparlementaire, en vertu duquel toute proposition ne peut être discutée par la Conférence que sur la proposition du Conseil ou, si une majorité des deux tiers en décide, après avis du Conseil. En toute hypothèse, toute proposition est toujours soumise au Conseil Interparlementaire; ce dernier se réunira demain Vendredi 18 août 1939, à 10 h. 30; il examinera la proposition de l'honorable délégué américain, M. Hamilton Fish, comme toute autre proposition que les autres délégations ont toute liberté de présenter jusqu'à ce moment.

M. Hambro (Norvège) dit que la discussion qui s'est instituée sur le problème du règlement pacifique des conflits internationaux a été très intéressante et a fourni des indications précieuses. Il faut trouver une résolution qui traduise fidèlement la pensée de l'Assemblée. Il y a parmi nous une nombreuse délégation américaine, et je m'en réjouis, car ce n'est qu'avec la collaboration de cette nation que nous pourrons résoudre certains problèmes. Il faut se garder cependant de se laisser entraîner par l'émotion. Il convient, au contraire, que nous ayons égard aux réactions que nos décisions peuvent provoquer, non seulement dans nos Parlements respectifs, mais aussi chez nos Gouvernements. Il ne faut, en aucun cas, que nous agissions par dessus la tête des Gouvernements responsables, au risque de compliquer leur tâche plutôt que de la faciliter.

L'orateur aborde ensuite le problème des réfugiés, dont la solution n'est pas tant, à son avis, une question d'argent qu'une affaire politique. L'offre généreuse mentionnée hier par le délégué américain, a, d'autant plus réjoui H. Hambro, que jusqu'ici il a toujours été difficile de trouver en Amérique les fonds nécessaires pour les oeuvres pourtant si utiles de la Société des Nations. Il y a pourtant l'honorable exception des fonds Rockefeller, qui ont été très utilement employés. En sa qualité de Président de la Commission des contributions de la Société des Nations, l'orateur a pu constater que, suivant le proverbe américain, rien n'est plus timide qu'un million de dollars.

Le problème des réfugiés est extrêmement complexe, il y en a des quantités de catégories. Leurs besoins sont fort différents et ont déjà été étudiés. Des commissions ont été envoyées en Afrique, et en Guyane britannique, pour étudier les conditions de leur établissement.

La Société des Nations a dû déjà placer 800 000 réfugiés d'Asie Mineure, puis 2 millions de réfugiés russes et arméniens. Ensuite est venue la question des réfugiés juifs, allemands, espagnols, etc. Une somme de 200 millions de dollars peut paraître immense, et cependant, elle n'est pas si considérable quand on songe à l'énormité des sacrifices que se sont imposés certaines petites nations, et aussi la France, qui a beaucoup fait pour les réfugiés espagnols. L'établissement des 35 000 réfugiés syriens a coûté des millions et pourtant on les installait dans une contrée dont le climat et les conditions de vie étaient assez voisins de ceux du pays d'où venaient ces réfugiés. C'est plus difficile quand il s'agit d'établir des réfugiés dans des pays où ils devront vivre dans des conditions très différentes de celles qu'ils ont connues.

M. Hambro approuve l'amendement, qui consiste à faire tomber les mots «et extérieure».

Le délégué norvégien n'aime pas beaucoup l'expression, em-

ployée hier par Lord Davies, de «Faillite de la Société des Nations», car, dans les domaines technique, financier et humanitaire, la Société des Nations a fait oeuvre utile et connu de grands succès. (*Vifs applaudissements.*)

L'orateur dit ensuite qu'il revient de Paris, où un rapport très important a été élaboré, dans lequel on propose que les affaires non politiques soient enlevées au Conseil de la Société des Nations, et confiées à un Comité central, qui se composerait de 24 membres élus par l'Assemblée, et de 24 personnalités compétentes. Il y aurait aussi à ce comité, des représentants des pays ne faisant pas partie de la Société des Nations. Ce nouveau comité pourra avoir une action très utile, si le projet est définitivement adopté. A ce propos, M. Hambro voudrait ajouter que le Gouvernement américain s'est déclaré prêt à collaborer à l'activité de ce comité. Le Conseil de la Société des Nations est actuellement tout à fait politique et n'a pas le temps de s'occuper des questions techniques.

L'orateur passe ensuite à la résolution Fish. Il admire l'optimisme du délégué américain et rappelle que le Président des Etats Unis avait déjà adressé aux quatre Puissances mentionnées par M. Fish, un message qui n'a jamais reçu de réponse. Cet échec n'est pas, il est vrai, un argument décisif, mais la question que nous devons nous poser, c'est de savoir si l'action que nous allons entreprendre facilitera la tâche des hommes d'Etat responsables, ou, au contraire, la compliquera. M. Fish a dit que notre tâche était de soumettre à nos Parlements nos résolutions et de les appuyer auprès de nos Gouvernements. Je crois qu'il a raison mais nous ne devons pas nous adresser, par dessus la tête des Gouvernements responsables, à l'opinion publique. Les petits pays ne peuvent accepter le projet de résolution qui voudrait confier à quatre grandes Puissances seulement la solution de problèmes qui intéressent aussi les petites Puissances. Nous ne pouvons, dit M. Hambro, nous démunir dans des questions qui nous intéressent au premier chef, nous ne laisserons jamais aux grandes Puissances la responsabilité et le droit de décider de questions vitales pour nous. (*Très vifs applaudissements.*)

Nous ne devons jamais, ajoute M. Hambro, transiger sur certains principes. Lorsque vous parlez de paix, dites-nous de quelle paix vous parlez. Actuellement, nous sommes en paix et cependant la situation n'est guère satisfaisante. Il y a des principes de droit et de justice sur lesquels nous ne sommes prêts à aucune compromission. (*Vifs applaudissements.*)

M. Fahy (Irlande) dit qu'il n'avait pas l'intention de prendre la parole dans le débat, mais qu'il s'y est décidé à cause de l'importance pour les petits Etats de la question traitée. Lorsque les grands peuples se battent, les petits pays en sont affectés dans

leur destinée. Nous avons eu, en Europe, une guerre religieuse de trente ans, qui a laissé des ruines effroyables. Une guerre d'idéologie ne serait pas moins désastreuse. L'orateur dit qu'en Irlande on a la même répulsion pour les idéologies totalitaires qu'elles soient fascistes ou bolchévistes. Cependant, ce n'est pas par la guerre qu'on doit s'opposer à ces propagandes. Nous devons nous opposer par d'autres moyens à toute propagande tendancieuse et belliqueuse. L'état actuel de l'Europe n'est pas un état de paix mais M. Fahy ne peut pas croire que pour reconstruire il faille détruire. Depuis la fin de la grande guerre, on a perdu de précieuses occasions d'organiser la paix. Si une nouvelle tentative de paix était faite par qui que ce soit, par le Pape, par le Président des Etats Unis ou par M. Mussolini, il faudrait que nous l'appuyions. Une des raisons de l'état de choses actuel est, de l'avis de l'orateur, que l'on s'est trop éloigné de la religion. En ce qui concerne le projet de résolution de M. Fish, l'orateur ne voit pas très bien quelle pourrait être l'utilité d'un armistice de 30 jours, et se demande si cela ne conduirait pas aussi à la guerre. Il vaut mieux que le travail se fasse dans le silence, soit par le Pape, soit par le Président des Etats Unis, et, en tout cas, c'est notre devoir d'appuyer toute initiative, d'où quelle vienne, pouvant aboutir à la paix. (*Vifs applaudissements.*)

M. Kennedy (Etats-Unis) indique qu'il est le représentant de l'Etat de New-York, l'un des plus peuplés des Etats-Unis; ses sept millions d'habitants ont les origines, les races, et les croyances les plus diverses; ils vivent cependant dans la meilleure entente fermement attachés à l'idéal commun du pays dont ils sont citoyens. Tous ils sont pacifistes, c'est-à-dire qu'ils aiment la paix et qu'ils haïssent la guerre; beaucoup d'entre eux ont d'ailleurs connu les horreurs de la guerre pour l'avoir faite en 1918.

Le problème de la paix priment tous les autres dans la situation actuelle de l'Europe. Nul effort ne doit être négligé et l'on ne saurait mieux travailler à la paix qu'en rappelant aux hommes le dogme de la fraternité et de l'amour du prochain. L'orateur souhaite vivement le succès, entre autres efforts pour la paix, de ceux de SS. le Pape Pie XII. La Conférence d'Oslo doit exalter toutes ces bonnes volontés pacifiques, elle doit guider les peuples dans la voie de la paix et continuer la noble tradition des précédentes conférences interparlementaires qui inspirera toujours les fécondes réunions de l'Union. L'orateur affirme que les aspirations de paix sont générales chez tous les peuples quelles que soient les apparences, il y puise une confiance complète dans le triomphe final de la paix (*Vifs applaudissements.*)

COMMUNICATIONS

Séance l'après-midi du Jeudi 17 Août 1939 à 17h. 30.

Le Président fait savoir que pour permettre de terminer les débats, la 35e Conférence Interparlementaire tiendra une séance qui n'était pas prévue au programme primitif l'après-midi du jeudi 17 Août 1939 à 17 h. 30. La visite du Musée est avancée d'une heure en conséquence.

REUNION DU BUREAU INTERPARLEMENTAIRE

Le Président informe la Conférence que le Conseil Interparlementaire se réunira le Vendredi 18 Août 1939 à 10 h. 30 au Palais du Storting à Oslo.

La séance est levée à midi 30.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

XXXV^{IÈME} CONFÉRENCE

OSLO

PALAIS DU STORTING NORVÉGIEN

SÉANCE de l'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 17 h. 45 sous la présidence de M. Lykke, Président du Groupe norvégien et de la 35^{ème} Conférence.

POINT No. 3 DE L'ORDRE DU JOUR.

Le règlement pacifique des conflits internationaux.

Le Président donne la parole à

M. Le Major Milner (Grande-Bretagne) qui a été très intéressé par le discours de M. Fish et qui approuve la manière dont M. Hambro lui a répondu ce matin. Dans des affaires telles que celle de Dantzig, dit M. Milner, il est très important que l'on considère l'état réel des choses. La France, la Grande-Bretagne et la Pologne, de l'avis de tout le monde, n'ont aucune responsabilité immédiate dans cette affaire. La Grande-Bretagne a été forcée par l'attitude d'autres Puissances à constituer le front de la paix dont le seul but est d'empêcher qu'une guerre éclate. Bientôt il faudra formuler les principes du front de la paix. En tant que membre de l'opposition, l'orateur dit que les négociations ne peuvent réussir que si les constantes menaces de guerre cessent. Aucune nation ne peut négocier avec un pistolet braqué sur sa tête. Si cette condition préliminaire de la cessation des menaces est remplie, on peut négocier utilement. Mais l'Union Interparlementaire ne servirait pas la paix en adoptant maintenant la proposition Fish (*Approbatons*). M. Fish pourrait s'adresser à ceux qui emploient la force pour troubler les relations internationales.

M. Milner voudrait qu'une action fût entreprise dans la question des réfugiés. La plupart des résolutions prises à ce sujet n'ont pas été suivies d'effet. L'Union Interparlementaire, qui a provoqué autrefois les conférences de la Haye, pourrait maintenant jouer un rôle analogue dans l'affaire des réfugiés. Elle se trouve dans une position qui lui permet d'obtenir qu'on s'occupe enfin de façon effective des malheureux réfugiés. L'orateur propose que

le Conseil soit invité à soumettre des proposition demandant que, soit par la Conférence d'Evian, soit par les Gouvernements, une action soit entreprise en faveur des réfugiés au moment opportun et que l'on accepte l'offre généreuse dont a parlé le délégué américain. Si cela aboutit à une action efficace, dit M. Milner, nos débats n'auront pas été inutiles. (*Vifs applaudissements.*)

Le Président dit que l'amendement de M. Milner concerne le rapport du Secrétaire Général sur lequel la discussion est close. Cependant M. Lykke propose que cette suggestion soit tout de même transmise au Conseil Interparlementaire.

L'Assemblée approuve cette proposition du Président.

M. Mahmoud Aboul Fath (Egypte) dit qu'il parlera très franchement de justice et d'injustice comme M. Hambro y a invité les délégués. Il ne se bornera pas à parler de l'Egypte, mais de l'Orient et plus spécialement du Proche Orient dans ses rapports avec l'Occident pris dans son ensemble.

L'Orient, dit M. Aboul Fath, estime qu'il est temps que les nations d'Europe, démocratiques et dictatoriales, s'inspirent davantage de la règle énoncée par un grand militaire polonais: «Il n'existe pas de droit qui pour les uns veut dire prendre, et pour les autres donner.» L'Occident, jusqu'à présent a toujours pris et l'Orient a toujours donné. On arguait toujours d'un intérêt supérieur, pour mener le Proche-Orient dans les voies de la civilisation; mais vous connaissez aussi, dit le délégué égyptien, les apports de l'Orient à cette civilisation. Le Président Lebrun a appelé l'Egypte «la doyenne des nations». Il est vrai que les illettrés sont plus nombreux en Orient qu'ailleurs. L'Egypte antérieurement à 1924, lorsqu'elle n'était pas encore maîtresse de sa destinée, ne comptait même pas une demi-douzaine d'écoles secondaires. Aujourd'hui, en quelques années d'indépendance, elle a porté le nombre de ces écoles à 200. Le développement de l'instruction va d'ailleurs presque toujours de pair avec celui de l'indépendance.

Reconnaître l'égalité politique des races, dit M. Aboul Fath, n'est-ce pas là un gage de respect mutuel? Il ne faut pas appliquer à l'Orient la théorie de l'espace vital que l'on répudie pour l'Occident. L'Occident demande la bonne foi dans l'exécution des traités et des promesses. Le Proche-Orient serait bien plus heureux si l'Europe exécutait toujours de bonne foi ses promesses. Mais que de traités obtenus après des années de vains efforts ont été appliqués dans l'esprit du dialogue du loup et de l'agneau dans la fable de La Fontaine.

Le délégué égyptien cite ensuite le discours du Comte Carton de Wiart qui a dit: «Le régime parlementaire se développe dans

«des Etats auxquels il n'était pas encore familier, comme tous ceux du Proche-Orient». En fait, si le régime parlementaire n'a été connu que si tard des Etats du Proche-Orient, c'est que l'Europe l'a voulu ainsi. Le Proche-Orient était pénétré depuis treize siècles des principes qui sont à la base des constitutions modernes, car le Coran prescrit le suffrage universel pour les hommes et pour les femmes. Les préceptes musulmans sont essentiellement démocratiques et égalitaires. M. Aboul Fath termine en affirmant sa foi dans le régime parlementaire et en déclarant qu'il espère n'avoir pas abusé de l'invitation du Président Hambro à parler franchement de justice et d'injustice dans l'enceinte du Parlement de Norvège, pays de la libre parole. (*Vifs applaudissements.*)

L'Amiral Sueter (Grande-Bretagne) dit qu'il a écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de M. Fish, mais croit nécessaire de lui rappeler quelques faits. Avant la guerre, la Grande-Bretagne avait une flotte puissante. Après la guerre, elle a considérablement désarmé. Pourquoi l'a-t-elle fait? Pour servir la paix. (*Vifs applaudissements.*) Mais le résultat désiré n'a pas été obtenu par cette méthode et la Grande-Bretagne s'est vue obligée de réarmer d'autant plus qu'elle avait par trop réduit ses armements. Maintenant elle possède la plus belle flotte qu'elle ait jamais eue en temps de paix. L'orateur croit que la Grande-Bretagne et une France fortes sont une garantie efficace pour la paix de l'Europe. (*Applaudissements.*)

L'Amiral Sueter dit ensuite combien il a été intéressé par le discours de son collègue polonais. Il assure celui-ci ainsi que le délégué de la Turquie que leurs pays ont de grands amis en l'Angleterre. (*Applaudissements.*)

Le délégué britannique s'est beaucoup réjoui de l'offre de cent millions pour les réfugiés. Il déclare que la France et la Grande-Bretagne ne veulent plus de guerre et dit la tristesse qu'il a eue à présider un banquet d'Allemands et d'Anglais rendus aveugles par la guerre. Il croit qu'il serait heureux qu'un fonds fût constitué qui permit aux Américains de venir en Europe et de voir combien sont différentes les idées qui règnent au sujet de la paix en France et en Angleterre d'une part, en Allemagne d'autre part.

Après avoir rendu hommage aux grands explorateurs norvégiens du passé, l'Amiral Sueter parle de la solidarité qui unit comme en une franc-maçonnerie les marins de tous les pays qui observent certaines règles. Les hommes d'Etat et les diplomates devraient aussi créer des règles de cette sorte et les observer scrupuleusement. Si les nations qui poursuivent une course aux armements mortelle se mettaient d'accord pour réduire de 25 % leurs armements, le progrès serait déjà immense.

Sans vouloir discuter au fond la proposition de M. Hamilton

Fish au sujet du règlement pacifique des différends internationaux, l'orateur observe que certaines erreurs matérielles de terminologie ont dû se glisser dans le texte de cette proposition, car ni la France ni la Grande-Bretagne n'ont jamais eu aucune intention de déclencher la guerre ainsi que ce texte pourrait le laisser supposer. (*Assentiments — applaudissements prolongés.*)

M. Le Président **Lykke** (Norvège) au nom de son pays et du Groupe norvégien, remercie très sincèrement tous les orateurs qui n'ont eu que des paroles aimables et flatteuses pour la Norvège, son Roi et ses institutions. Ces paroles ont été très sensibles à l'opinion publique norvégienne (*Vifs applaudissements.*)

M. Petrovici (Roumanie) désire apporter quelques précisions rectificatives à l'exposé de la question de la Dobroudja, fait à la séance du matin par l'honorable délégué bulgare, M. Govedaroff. Il apportera ces précisions dans un esprit strictement objectif, sans prétendre que la 35ème Conférence Interparlementaire ait à se prononcer sur cette question; mais le groupe roumain tient à ce que cette question demeure entière et qu'aucun malentendu ne subsiste.

La Dobroudja du nord a été rattaché à la Roumanie en 1877, mais ses limites n'ont jamais été fixées définitivement et la Roumanie n'a cessé de protester contre l'étroitesse de la démarcation provisoire faite à l'époque. Le délégué bulgare reconnaît que cette Dobroudja septentrionale fait partie de l'espace vital de la Roumanie; il n'est pas superflu d'ajouter que ce territoire appartient à la Roumanie par des liens historiques et ethniques incontestables.

Quant à la Dobroudja du sud, c'est la médiation des grandes Puissances qui en 1912, à St. Petersbourg, l'a rattachée à la Roumanie; les Puissances ayant reconnu que cette province appartenait équitablement à ce pays. A vrai dire, la population de la Dobroudja du sud en 1877 comportait, outre l'élément roumain, une forte proportion de population turque. Ce n'est que dans la période d'une quarantaine d'années qui s'est écoulée de 1877 à 1912, qu'une faible population bulgare est venue se fixer en Moravie.

La Roumanie aime ardemment la paix, surtout avec la Bulgarie, dont l'histoire est si intimement liée à celle de la Roumanie; mais c'est parler en faveur de la paix que de rechercher l'exactitude historique, sans laquelle il ne saurait y avoir de justice ni de paix durable. (*Applaudissements.*)

Le Président déclare que la 35ème Conférence ne saurait prendre position à l'égard des divergences de vues qui séparent les délégations bulgare et roumaine en ce qui concerne la

Dobroudja méridionale. L'évocation de ces divergences ne peut qu'alourdir inutilement le débat qu'il importe de clore sur le règlement pacifique des différends internationaux. (*Assentiments unanimes — applaudissements.*)

M. Vassileff (Bulgare) insiste sur l'action de la société qu'il préside à Sofia, en vue d'un rapprochement entre la Bulgarie et la Roumanie. Ce rapprochement serait un élément précieux pour assurer l'union et la paix des esprits dans les Balkans. Tous les Etats balkaniques pourraient alors travailler la main dans la main, en formant un front pacifique susceptible de s'opposer efficacement au danger qui menace la paix dans l'est.

La Bulgarie désire ardemment des relations pacifiques amicales avec la Roumaine. C'est une méditation qu'elle appelle à cet effet de tous ses vœux, pour arriver à un règlement de la question litigieuse qui subsiste entre ces deux Etats. Elle ne poursuit qu'une oeuvre de justice par des moyens pacifiques, qui sont dans les traditions exactes de l'Union Interparlementaire. La Bulgarie est prête à appeler à cette médiation tous les Etats susceptibles d'y apporter leur amitié, en plein accord avec la Roumanie, notamment la France, la Grande-Bretagne, la Pologne, la Russie, la Turquie et la Yougoslavie. Mais quoi qu'il advienne, la Bulgarie sera toujours dans les rangs des défenseurs de la paix. L'orateur précise qu'il ne saurait être question ni de menaces, ni de pression, de la Bulgarie à l'égard de la Roumanie, la délégation bulgare demande seulement la reconnaissance des droits de son pays par des voies pacifiques. (*Vifs applaudissements.*)

M. Willey (U. S. A.) constate que plusieurs éléments de la discussion ont fait ressortir la gravité de la situation internationale. Il rappelle que l'Union Interparlementaire a été fondée il y a 50 ans parce qu'à cette époque les peuples avaient une vive attirance pour le régime parlementaire; de même pour arriver au désarmement, il faut créer un climat de désarmement moral; dans ce but, il faut rétablir les sentiments d'honneur, d'honnêteté, de morale qui ont disparu de façon inadmissible des rapports internationaux. (*Applaudissements.*)

L'orateur intervient dans le débat, à raison de la satisfaction que lui cause son séjour en Norvège, patrie d'origine de ses ancêtres, et parce qu'il considère de son devoir de rappeler aux conférants que rien ne peut se faire d'utile dans la voie de la paix, comme dans toute autre voie, si l'intervention divine est méconnue et si l'on n'accepte pas les directives de Dieu.

Les hommes sont actuellement trop méchants pour mériter le calme de la paix; il importe surtout de redresser les sentiments de haine et de jalousie qui les divisent si l'on veut aboutir au règne de la paix.

M. Wiley a vivement apprécié les paroles de M. Hambro (Norvège) qui a rappelé que les Etats européens étaient à l'origine des Etats Unis d'Amérique. Il insiste sur le fait que la République américaine a su faire de ces éléments hétérogènes un peuple uni qui ne connaît pas la haine. Rien n'empêche de faire de même en Europe; les Etats Unis sont prêts à y contribuer; mais trop de complexes subsistent sur le vieux continent. Les Etats Unis sont prêts à agir en faveur des réfugiés, mais ils ne sauraient intervenir dans un tel imbroglio. (*Applaudissements.*)

Le Président clôt le débat général sur le point 3 de l'Ordre du jour: «Règlement pacifique des conflits internationaux» il constate qu'un seul amendement a été proposé au texte de la résolution qui est soumise à la 35ème Conférence Interparlementaire. Cet amendement émane de Lord Davies (Grande-Bretagne). Il est ainsi conçu:

«Au projet de résolution sur le règlement pacifique des conflits internationaux, troisième ligne du dernier alinéa (p. 8 des «Documents préliminaires», les mots «et extérieure» sont supprimés.»

M. Bongaerts (Pays-Bas), rapporteur, en vue d'accélérer la conclusion des débats, renonce à développer l'ensemble de son rapport final, dont les éléments essentiels sont les suivants:

Le nombre très élevé des orateurs qui ont pris part au débat sur le règlement pacifique des conflits internationaux montre le vif intérêt que cette question a suscité auprès de la 35ème Conférence. Cet empressement est tout naturel, car la recherche en commun des solutions essentielles pour la paix est une des plus belles traditions de l'Union Interparlementaire. M. Bongaerts a été très sensible aux appréciations si courtoises et si flatteuses que ses collègues ont eues pour son rapport. Il les en remercie très vivement.

Certains orateurs ont établi une liaison entre le point 2 de l'ordre du jour «Débat sur le rapport du Secrétaire-Général» et le point 3 «Règlement pacifique des conflits internationaux»; pour éviter toute confusion, le rapporteur doit s'en tenir au point 3, qui est son seul sujet. Le but que recherche l'Union Interparlementaire est de déterminer les méthodes pacifiques de règlement international susceptibles de prévenir le retour à l'avenir d'une situation internationale aussi périlleuse que celle dont le monde entier souffre présentement. Le rapporteur ne s'arrêtera pas à la recherche des moyens susceptibles de remédier à la situation actuelle.

Certains orateurs se sont élevés contre toute économie dirigée, mais ils se sont surtout opposés à certains systèmes d'économie dirigée, qui apporte de fortes restrictions à l'initiative

individuelle des hommes; ils ont aussi rappelé les mésaventures sociales et économiques auxquelles ont conduit les guildes et les corporations de l'ancien temps; leurs critiques s'adressent à des institutions analogues. Le rapporteur n'avait pas pris définitivement parti à l'égard d'un système quelconque d'économie dirigée; parcequ'il ne voulait pas entrer dans les détails afin de laisser aux grandes directives tout leur relief. Certains critiques s'étant cependant fait jour à l'égard des indications qu'il a données sur les possibilités d'organisation future des corporations professionnelles, il juge nécessaire d'apporter certaines précisions à cet égard. A son avis, les corporations de l'avenir n'auront pas pour objet des entreprises individuelles. Elles s'attacheront à la sauvegarde de biens communs, à un ensemble de développements industriels pour tout un territoire; elles s'efforceront de maintenir une juste proportion entre le développement des activités agricoles, industrielles ou commerciales d'un territoire. Elles veilleront aux contacts entre les activités de territoires voisins. En résumé, leur action s'exercera dans le domaine du droit public et sous le contrôle des Gouvernements. On voit que les vues de M. Bongaerts portent sur des organisations entièrement différentes des systèmes d'économie dirigée, actuels et précis, qui ont été critiqués par les préopinants. Il n'est donc pas nécessaire d'insister à cet égard.

Le rapporteur avait le choix entre deux méthodes pour introduire le débat sur le règlement pacifique des différends internationaux. Il pouvait exposer les directives générales à suivre pour ce règlement et laisser à plus tard les précisions sur la mise en pratique de ces directives. Il pouvait au contraire fixer le détail des mesures pratiques susceptibles de contribuer au règlement pacifique des différends internationaux en laissant ainsi aux intervenants la possibilité de préciser leur conception des directives générales à suivre en ces matières. M. Bongaerts s'est arrêté à la seconde méthode car il lui a paru plus important que les orateurs exposent leur conception des principes généraux à suivre dans le règlement pacifique des conflits internationaux, plutôt que d'exprimer leurs vues personnelles sur la mise en pratique de ces principes généraux. Les orateurs ont répondu à son attente. Ils ont donné, dans leurs intéressantes interventions, des constructions générales du plus grand intérêt.

Le rapport de M. Bongaerts est inspiré de la conviction que les systèmes purement juridiques de règlement des conflits internationaux donnent des garanties négatives et trop fragiles. C'est le défaut de plusieurs des systèmes d'arbitrage qui existent actuellement. Il faut compléter ces systèmes par une collaboration des hommes et des États dans une activité constructive et féconde

seule susceptible de régler les problèmes essentiels pour leurs besoins économiques et sociaux.

Ainsi améliorés les systèmes juridiques permettraient de résoudre la plupart des conflits internationaux. Ils ne sauraient évidemment porter remède aux conflits internationaux provoqués par des appétits territoriaux qu'aucun droit, qu'aucune nécessité économique, ni qu'aucun besoin de justice sociale ne justifient. Ils ne sauraient non plus prévenir les conflits artificiellement portés au premier plan.

Le règlement des conflits d'origine sociale ou économique serait déjà facilité s'ils étaient clairement exposés au grand jour de l'opinion publique. La mise en oeuvre des mesures susceptibles d'éviter ces conflits serait également grandement facilitée par cette publicité. M. Hambro, Président du Storting norvégien, a excellent étudié la suggestion de l'éminent délégué anglais, Lord Davies, mais celle-ci se rapporte à l'amélioration de la situation actuelle; elle sort donc quelque peu de l'objet de la résolution qui est proposée à la 35ème Conférence et qui vise seulement à prévenir le retour, dans l'avenir, d'une semblable situation. Le rapporteur n'y insiste donc pas.

A cette occasion, M. Bongaerts s'associe très vivement aux appréciations élogieuses que tous les préopinants ont eues à l'égard de l'intervention lumineuse et pertinente de M. le Président Hambro.

De même, les observations qui ont été présentées en ce qui concerne le règlement des questions que posent les réfugiés et les exilés, sortent quelque peu du débat. Il en est de même pour la suggestion du chef de la délégation des Etats Unis en faveur d'une trêve de paix. Le rapporteur n'a pas à prendre parti à leur égard.

La question des minorités, soulevée par l'honorable délégué de Hongrie, M. Gratz, n'est qu'indirectement en rapport avec le règlement pacifique des différends internationaux examiné dans son essence; le rapporteur n'y insistera donc pas.

Plusieurs orateurs ont attiré l'attention de la 35ème Conférence sur la nécessité de systèmes d'arbitrage. Comme le professeur Bastid (France) l'a brillamment indiqué, les organes d'arbitrage ne manquent pas; l'Union Interparlementaire a le mérite de l'organisation de la plupart d'entre eux. Mais on ne s'en sert pas. Le traité d'arbitrage que la Tchécoslovaquie avait conclu avec l'Allemagne ne l'a pas empêchée de disparaître sans autre forme de procès. Dans de pareilles conditions, la réalisation du parlement fédéral des nations libres d'Europe, suggérée par Lord Teynham (Grande-Bretagne), semble encore bien lointaine. M. le professeur Lafontaine (Belgique) avait d'ailleurs fait des suggestions très voisines en maintes occasions aux précédentes Conférences Interparlementaires. La Société des Nations se glorifiera peut-être un

jour de comporter un parlement international élu par le peuple du monde. Pour le temps présent, il semble plus modeste, mais plus fécond, de travailler à une collaboration sociale et économique étroite entre les peuples.

Ce procédé paraît à M. Bongaerts le plus efficace pour éviter les conflits internationaux parceque, depuis trois quarts de siècle, les Etats ont surtout porté leurs efforts sur le développement de l'instruction et de l'enseignement, artistique et professionnel. Ils se sont également préoccupés des organisations sociales et économiques dans le dessin de satisfaire le mieux possible les besoins matériels des peuples. Ces efforts ont amené un développement de l'intellectualité et du sens pratique des gouvernés qui peuvent, dans ces domaines, décharger les administrations de l'Etat d'une partie de leurs tâches car ils sont devenus suffisamment aptes à gérer eux-mêmes, d'ailleurs sous le contrôle de l'Etat, les questions qui intéressent leurs besoins économiques et sociaux. Cette évolution doit être applaudie car, dans un proche avenir, les Gouvernements et leurs fonctionnaires ne seront plus seuls à exercer le pouvoir. Mais pour que cette action toute nouvelle des gouvernés s'exerce, des organes nouveaux sont nécessaires. Ces organes auront un caractère de droit public. Ils seront les organes de collaboration entre les gouvernants et les gouvernés. La tâche des gouvernements et des parlements est de créer les règles de droit public, dans lesquelles vont naître et se développer ces corporations professionnelles. La collaboration des Gouvernements avec ces corporations, librement formées par les gouvernés, se trouvera dégagée des luttes individuelles qui opposent les citoyens dans la lutte pour l'existence. Cette collaboration assurera la meilleure satisfaction des intérêts généraux et la meilleure sauvegarde des biens communs. Parmi les biens qui seront ainsi sauvegardés, la nouvelle organisation paraît particulièrement favorable pour la liberté de l'individu.

Nous en sommes au début de cette organisation; l'Etat est obligé de la stimuler quelque peu dans cette première période de naissance des groupements professionnels. Déjà aux Pays-Bas, on peut constater des progrès sensibles dans cette voie de l'organisation corporative; le délégué de Belgique, M. Orban, les a exposés en termes très heureux.

Plus l'activité industrielle, agricole ou mercantile auxquelles la corporation s'applique est étendue, plus l'autorité de la corporation est efficace. De même, plus son champ d'activité territorial est vaste, meilleure est son action. L'expérience prouve, en outre, que l'accord se fait vite et bien, de part et d'autre des frontières entre corporations professionnelles d'une même branche, sous le contrôle des Gouvernements. Le fonctionnement de ces groupements professionnels leur montre vite l'interdépendance, sociale

et économique, des différents peuples. Et cette constatation leur inspire toute la sagesse nécessaire pour prévenir les tensions internationales.

Dans cette organisation future, les problèmes démographiques prendront l'aspect de migrations entre territoires de corporations professionnelles, ou dans une modification de la situation du chômage en différentes régions.

En attendant ce développement de la collaboration sociale et économique, il faut, dès maintenant, affermir le caractère et l'énergie de la jeunesse; il faut aussi lui donner confiance dans l'avenir.

M. Bongaerts a précisé dans son rapport que l'action de l'Union Interparlementaire devrait, pour être efficace, s'en tenir à l'essentiel. Elle doit seulement formuler les idées nouvelles sur les possibilités de collaboration internationale qu'un perfectionnement des organisations économiques et sociales peut utilement fournir.

En ce qui concerne le règlement pacifique des différends ordinaires, ceux qui relèvent presque exclusivement du domaine juridique, les organisations actuelles paraissent suffisamment développées; mais il faudrait qu'il y soit fait plus largement appel. Et cette situation a l'avantage de distinguer nettement les causes de désaccords purement juridiques, pour lesquels il existe des remèdes, des sujets de déséquilibre économique et social, dont le règlement international est actuellement moins perfectionné. Ce qui complique, en ce qui concerne ces derniers sujets de discorde, se sont les appétits d'extension territoriale et les ambitions d'hégémonie. En résumé, pour porter remède aux causes de litige économique ou social, il faut tenir compte du fait qu'en ces matières les Gouvernements ne sont plus seuls à agir; les populations productrices ont maintenant, elles aussi, leur mot à dire. Il leur faut des organisations professionnelles, sociales et économiques, pour dire ce mot, et alors c'est la population toute entière qui appliquera toute son intelligence au maintien de relations économiques et sociales entre tous les peuples du monde. Quel progrès dans l'organisation de la paix!

M. Bongaerts, rapporteur, remercie en terminant les orateurs qui ont pris part au débat. Il en souligne le caractère élevé, qui fait le plus grand honneur à l'Union Interparlementaire. (*Applaudissements.*)

Le rapporteur accepte l'amendement présenté par Lors Davies; il serait même d'avis de supprimer les mots «et de leur souveraineté intérieure».

Le Président soumet à la décision de la 35ème Conférence Interparlementaire le texte de la résolution ainsi amendé par Lord Davies et par le rapporteur.

Ce texte est adopté dans la teneur suivante:

Résolution

Règlement Pacifique des Conflits Internationaux

L'Union interparlementaire, fidèle à une tradition et à des principes qu'elle n'a cessé d'affirmer depuis un demi-siècle, estime de son devoir, non seulement de poursuivre, mais aussi d'intensifier ses efforts en faveur du respect des méthodes pacifiques pour le règlement de tous les conflits qui peuvent surgir entre les nations.

Étant donné que les problèmes économiques, sociaux et démographiques, qui constituent les causes principales des différends internationaux, sont d'une nature telle qu'ils ne peuvent être tous résolus par les seules procédures juridiques,

la XXXVe Conférence interparlementaire

constate que la paix générale ne saurait trouver d'autre garantie qu'une collaboration des États en vue de satisfaire, par des moyens pacifiques, les besoins économiques et sociaux des peuples;

elle estime que cette collaboration n'est possible que si les États acceptent de rechercher en commun, dans le respect mutuel de leur indépendance de solutions satisfaisantes aux problèmes essentiels, posés par ces besoins économiques et sociaux. (*Applaudissements.*)

Le Président se félicite que la 35ème Conférence Interparlementaire soit parvenue à une décision unanime sur ce problème essentiel pour le maintien de la paix dans le monde. Au nom de l'Assemblée, il exprime ses félicitations et ses remerciements chaleureux à M.le rapporteur Bongaerts, qui a été le bon ouvrier de cette belle oeuvre. (*Vifs applaudissements.*)

La séance est levée à 19 h. 30.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

XXXV^{IÈME} CONFÉRENCE

OSLO

PALAIS DU STORTING NORVÉGIEN

SÉANCE du MATIN

La séance est ouverte à 10 h. 15 sous la présidence de M. IVAR LYKKE, Président du Groupe norvégien, Président de la Conférence.

POINT No. 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Maintien et développement de la propriété familiale, petite et moyenne.

Le Président donne la parole à

M. Sundby (Norvège), rapporteur, qui fait remarquer que de grands changements ont eu lieu dans la plupart des pays européens. La grande propriété a été divisée dans une très large mesure au point que les grands domaines sont de plus en plus en train de disparaître pour être remplacés par un système de fermes familiales.

En Allemagne, la récente loi sur l'*Erbhof* a produit une grande sensation. Les pays démocratiques ne peuvent suivre la même voie, mais ils se sont occupés aussi à établir la propriété familiale. La Norvège a depuis des siècles maintenu des biens familiaux possédés en pleine propriété. Les populations urbaines ont beaucoup augmenté et, fatiguées par la vie énervante des villes, elles ont besoin d'un renouvellement spirituel et physique par le moyen de la paysannerie. Dans presque tous les pays, ce problème a pris beaucoup d'acuité. Aux Etats-Unis d'Amérique, le *Homestead Act*, introduit en 1839 au Texas, a été étendu plus tard à tous les pays. Cette loi créait des biens de famille de dimensions moyennes et les protégeait contre la saisie. Elle avait cependant un désavantage marqué puisque, ces dernières années, un nombre toujours plus grand de Homesteads a été affermé tandis que les propriétaires se fixaient dans les villes.

M. Sundby rappelle qu'il a mentionné dans son rapport les lois promulguées en 1908 en Angleterre et en 1909 en France lesquelles tendaient aussi à l'établissement de propriétés familiales insaisis-

sables. Ces essais ne semblent pas cependant avoir eu un grand succès.

C'est en Allemagne que cette législation a le plus d'importance. Les *Erbhöfe* doivent avoir une superficie suffisante pour nourrir une famille. Ils ne doivent pas dépasser 125 hectares. Des tribunaux spéciaux composés par moitié de juristes et de paysans ont la faculté de statuer sur la possibilité de vendre ou d'hypothéquer un *Erbhof*. Dans certains cas, ces tribunaux peuvent faire passer le bien familial à un autre membre de la famille plus jeune et plus capable de l'exploiter. Ce système semble avoir réussi car il se fonde sur des coutumes très anciennes.

En Norvège, le système pour le maintien des propriétés familiales s'est conservé à travers les siècles. En 1814, lorsque la Norvège reconquit sa souveraineté, le droit *Odel* et le droit complémentaire *Aasetes* furent incorporés dans la constitution. Quand une ferme a appartenu pendant vingt ans au moins à la même personne, elle peut être constituée en bien *Odel*. Cela donne le droit à la famille de racheter le bien en question à un prix qui est en général inférieur de 25 % au prix normal. De temps en temps, on améliore ce système, mais la Norvège l'a toujours conservé et y tient beaucoup. En 1875, le nombre des propriétés libres s'élevaient à 95 %. A ce sujet, l'orateur renvoie aux statistiques contenues dans son rapport.

M. Sundby croit que si le système norvégien a mieux réussi que le système américain, c'est parce qu'il a maintenu à travers les siècles l'idée primitive tout en étant assez souple pour s'adapter au crédit agricole et à l'évolution sociale dans une démocratie moderne. Le système de la propriété libre doit en tout cas être maintenu. Elle doit appartenir le plus possible à ceux qui exploitent et cultivent en fait la terre. Cela donne une population rurale saine. Excellent pour l'Allemagne, le système de l'*Erbhof* est difficilement applicable dans une démocratie. Les dictatures disposent de moyens dont une démocratie ne saurait se servir. Le système norvégien est suffisamment souple au contraire pour s'adapter aux conditions d'une démocratie. Comme toutes les institutions humaines il a des défauts, mais le rapporteur espère que, même si les conditions devaient changer, ce système pourra être maintenu.

M. Sundby termine en recommandant l'adoption de la résolution établie par la Commission. (*Vifs applaudissements.*)

Le Président propose qu'on ne traduise pas ce discours afin de gagner du temps et parce que les idées qu'il contient se trouvent résumées dans le rapport de M. Sundby.

L'Assemblée accepte cette proposition du Président.

Le Comte Choinski-Dzieduszycki (Pologne) indique que la délégation polonaise approuve le projet de résolution qui est proposé à la 35ième Conférence Interparlementaire. Il donne ensuite des renseignements sur les particularités de l'agriculture polonaise qui font que certaines des recommandations de cette résolution y sont sans application pratique.

L'agriculture polonaise est caractérisée par une densité de population agricole qui n'a d'équivalent qu'en certaines régions de Bulgarie; et cette population ne cesse de s'accroître; le développement industriel est insuffisant pour absorber toute la main d'oeuvre disponible. Le manque de capitaux empêche de perfectionner l'agriculture et d'améliorer son rendement; et la faible valeur marchande des produits agricoles empêche la constitution de capitaux en sorte que finalement de grandes ressources en hommes et en énergie demeurent inemployées dans un chômage forcé. Dans ces conditions, il n'y a pas de problème de l'exode rural en Pologne.

Pour remédier aux crises sévères que l'agriculture polonaise traversait, le Gouvernement polonais a bien eu recours soit à la remise des dettes des paysans, soit à une certaine insaisissabilité de leurs biens; mais ces mesures ont eu pour fâcheuse contre-partie la ruine du crédit agricole.

Des mesures ont également été introduites en faveur du remembrement de la propriété rurale, mais on peut être sceptique sur leur efficacité sous la pression irrésistible des facteurs démographiques.

Finalement le principal problème agricole pour la Pologne est de trouver un débouché pour l'excédent de sa population agricole; le Gouvernement Polonais a déjà fait dans ce but tout ce qui était possible par les propres moyens du pays; développement industriel, morcèlement des grandes propriétés, crédit agricole, tout a été organisé. Certes, les résultats sont satisfaisants, mais ils laissent encore de forts effectifs de main d'oeuvre agricole inutilisés. Pour employer ces derniers, la collaboration internationale est indispensable; elle doit permettre l'émigration, de ces laborieuses populations paysannes en surnombre vers les parties encore insuffisamment exploitées du globe; mais une émigration régulière et ordonnée qui laisse aux émigrés toute leur valeur et toute la dignité de leur condition, en les maintenant en forte relation avec la mère patrie.

L'Union Interparlementaire serait dans la ligne de ses nobles traditions en intervenant en faveur de l'organisation de cette émigration régulière; l'orateur demande qu'une prochaine Conférence Interparlementaire étudie ce problème important. (*Vifs applaudissements.*)

Le Président, après avoir consulté la Conférence, limite le temps de parole de chaque orateur à 15 minutes.

M. Valcovici (Roumanie) indique que la délégation roumaine approuve entièrement le projet de résolution soumise à la 35^{ème} Conférence Interparlementaire.

Il expose qu'avant la guerre 40 % seulement des agriculteurs roumains étaient propriétaires des terres qu'ils travaillaient. La guerre a fait comprendre que la terre doit appartenir à ceux qui l'ont défendue et à ceux qui la travaillent; ce sont d'ailleurs les mêmes; profitant de ces circonstances morales favorables le Gouvernement roumain a divisé les grandes propriétés pour les distribuer aux paysans par petites parcelles. Cette mesure est vraiment démocratique car elle a donné aux paysans le sens de la liberté et la satisfaction de l'égalité.

Au point de vue économique la mesure a eu pour premier résultat une baisse du rendement agricole parce que les paysans n'étaient pas habitués à leur nouveau rôle. Des fermes modèles ont été créées, un corps d'agronomes a été constitué et le rendement qui était tombé à 900 kg de blé par hectare en 1922, est remonté à 1200 kg en 1938. En cette même année le service social a été instauré qui comporte pour toute la jeunesse roumaine un stage à la campagne où elle se fortifiera à la bienfaisante pratique de la vie rurale.

L'État a indemnisé les grands propriétaires fonciers expropriés en faveur des petits paysans; mais les indemnités sont loin de correspondre à la valeur intrinsèque des terres expropriées laissant ainsi une part de sacrifice important aux propriétaires. Il est remarquable de souligner que toutes ces opérations considérables se sont effectuées dans un calme complet. Elles ont été conduites sans aucune distinction de nationalité d'origine; les propriétaires, hongrois et roumains, expropriés ont supporté une part de sacrifice égale; les petits paysans, hongrois et roumains, ont reçu des parcelles de valeur et de surface identiques. Cependant les propriétaires appartenant à la minorité hongroise ont élevé des protestations qui laissent encore subsister quelques malentendus profondément regrettables entre la Hongrie et la Roumanie. Il convient de ne pas en exagérer l'importance puisque des représentants des minorités allemandes, bulgares, hongroises et polonaises ainsi que des roumains sémites, à l'occasion du récent discours du trône, ont nettement marqué leur désir de participer à l'oeuvre législative de la Roumanie dans un esprit apaisé et satisfait.

La Roumanie a le vif souci de dissiper les malentendus qui subsiste avec la Hongrie. Déjà elle a vu avec une grande satisfaction des britanniques venir étudier sur place la situation des

minorités en Roumanie. Elle insiste très vivement pour que des membres de la délégation interparlementaire roumaine viennent également sur place, se pencher sur ces problèmes.

Dans le même but et dans le même esprit, constatant que la propriété familiale rurale se présente dans des conditions très voisines dans les quatre pays danubiens, Bulgarie, Hongrie, Roumanie et Yougoslavie, M. Valcovici propose de constituer une commission de délégués de ces quatre pays qui aurait pour mission d'étudier ce problème et de recueillir à son sujet des informations précises et impartiales. Cette collaboration ne pourrait manquer d'éclaircir les relations entre la Roumanie et la Hongrie comme la délégation roumaine le souhaite de tout coeur dans l'intérêt commun des deux États. (*Applaudissements.*)

M. Cattaoui Bey (Egypte) rend hommage au remarquable rapport qui est soumis à la 35^e conférence interparlementaire. La première conclusion qui s'en dégage est l'impossibilité d'internationaliser les us et les coutumes agricoles qui, comme les paysans eux-mêmes, sont enracinés au sol; et ce sol présente toutes les diversités selon les régions du globe.

Le paysan c'est le pays réel; en Egypte c'est le fellah. Dans l'intérêt de la paix intérieur et extérieur les législateurs de tous les pays doivent s'efforcer de favoriser et de stabiliser la famille paysanne.

Le projet de résolution appelle deux réserves de la part de la délégation égyptienne. Les moeurs et les coutumes de l'Egypte limitent déjà tellement les droits du propriétaire au profit de la famille que l'intervention du législateur pour la création de biens de famille est inutile; il existe d'ailleurs une organisation assez proche du bien de famille, le vahf, qui s'applique surtout aux biens affectés à des institutions charitables. La recommandation relative à la constitution de biens de famille est donc sans portée pratique en ce qui concerne l'Egypte.

La délégation égyptienne est surtout opposée au paragraphe I de la résolution qui tend à limiter ou à empêcher le partage et le morcellement des biens ruraux. Ce morcellement de la propriété rurale a des avantages moraux et sociaux tels qu'ils priment les inconvénients techniques qui peuvent en résulter. Près de 60 pour cent des agriculteurs égyptiens sont propriétaires de leurs biens mais celui-ci, dans 80 pour cent des cas, est inférieur à 42 ares. Le paysan est profondément attaché à la terre, il vit sur cette petite surface parce qu'il a des besoins modestes et que la terre est riche. — L'expérience prouve que ce régime, évite tout exode vers les grandes villes et fournit d'excellentes assises à la paix sociale. Ces petits agriculteurs, tout à la fois prolétaires et possé-

dants, constituent une sorte de pont entre les différentes classes sociales. Ils assurent une solide paix sociale.

En conséquence Cattaoui Bey présente l'amendement suivant:

«Supprimer, dans le projet de résolution, le paragraphe I «ci-après:

«qu'en vue d'assurer la conservation de la propriété exploitée par les membres d'une même famille il est opportun de recourir

«a) à la constitution de biens de famille;

«b) à un régime permettant d'éviter le partage de la propriété «familiale.

«La numérotation de la suite des paragraphes change en «conséquence.»

L'orateur décrit ensuite les efforts de perfectionnement déployés par l'Égypte dans le domaine agricole. Il signale que l'institution d'un bien de famille insaisissable pour les propriétés de 5 acres au plus, qui s'étendait à un minimum de bêtes et d'instruments de travail, a privé le paysan de tout crédit. C'est le gouvernement qui a dû organiser le crédit agricole. Les pouvoirs publics ont aussi soutenu le prix du coton, la production essentielle de l'Égypte, des avantages fiscaux ont été accordés aux paysans. Ceux-ci demeurent malgré tout dans une situation financière difficile.

Dans le domaine technique le Gouvernement égyptien travaille sans relâche à perfectionner l'irrigation, à défricher les terres incultes et à augmenter le rendement agricole. Tous les efforts de l'Égypte tendent, en résumé, à améliorer le sort et la stabilité de la vie paysanne dans l'intérêt commun de la paix sociale. (*Vifs applaudissements.*)

Sir **William Wayland** reconnaît que la Grande-Bretagne ne saurait être rangée parmi les pays agricoles puisque 9 pour cent seulement de sa population travaille la terre et qu'elle importe plus de 70 pour cent des produits de consommation qui lui sont nécessaires. L'agriculture anglaise joue quand même un rôle important dans l'économie nationale. Pour elle le problème essentiel est d'obtenir des prix suffisants des produits agricoles. Le gouvernement britannique a consacré des subventions à cet objet; un prix minimum est garanti pour le blé. Mais le prix de revient de la production agricole britannique demeure extrêmement élevé, à raison du haut niveau de vie du travailleur agricole anglais, en comparaison surtout des pays qui alimentent la Grande-Bretagne comme le Canada la Roumanie, et les États Unis.

Les fermes anglaises sont le plus souvent louées à bail; leur surface moyenne est grande, de l'ordre d'une centaine d'hectares, car la propriété rurale britannique a échappé au morcellement par l'application du droit d'aînesse.

L'orateur signale que, d'après les renseignements personnels qui lui sont parvenus d'Allemagne, la situation des agriculteurs allemands soumis à un contrôle et à une réglementation extrêmement étroits serait loin d'être aussi satisfaisante que le rapport en laisse l'impression.

Il termine en exprimant son admiration pour les résultats obtenus par l'agriculture norvégienne en dépit des conditions difficiles où elle travaille. (*Vifs applaudissements.*)

La séance est levée à midi.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

XXXV^{IÈME} CONFÉRENCE

OSLO

PALAIS DU STORTING NORVÉGIEN

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

SÉANCE de l'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 16 h. 05, sous la présidence de M. LYKKE, Président du Groupe norvégien et de la 35^{ème} Conférence.

POINT No. 4 DE L'ORDRE DU JOUR.

Maintien et développement de la propriété familiale, petite et moyenne.

Le Président donne la parole à

M. Rolland (France) qui remercie M. Sundby de son remarquable rapport. Il dit que son intervention a simplement pour but de lui apporter les félicitations de la Commission pour l'étude des questions sociales et humanitaires. M. Sundby, dit le délégué français, nous a mis entre les mains une précieuse documentation. Il a été clair et objectif. Il nous a montré les transformations subies par la propriété rurale à travers le temps et dans de nombreux pays, notamment aux Etats Unis, en France, en Angleterre, au Brésil et, particulièrement en Norvège. Cette documentation a été complétée par les discours de ce matin. Ceux-ci ont montré que les conditions de vie sont si différentes dans les diverses contrées qu'on ne saurait établir de règle générale.

M. Rolland dit que toutes ces difficultés ont été envisagées à Nice, dans la réunion commune des commissions pour l'étude des questions économiques et financières, et pour l'étude des questions sociales et humanitaires.

L'orateur rend ensuite hommage à M. Frisch (Danemark) qui a insisté pour que les biens de famille soient suffisants pour nourrir une famille. Il remercie également le délégué égyptien qui a mis en garde contre des décisions qui ne s'adaptent pas à tous les pays, en particulier à ceux qui tiennent à respecter les règles établies par le Coran.

En terminant, M. Rolland demande à ses collègues de bien vouloir voter le texte proposé par la Commission, en tenant compte naturellement des observations qui ont été faites. Il espère que la Conférence européenne sur la vie rurale qui doit être convoquée pour cet automne par la Société des Nations, tiendra compte de cette résolution.

M. Schilthuis (Pays-Bas) déclare approuver les termes du rapport, mais trouve que le projet de résolution va plus loin que le rapport. Il relève, en particulier, que le premier considérant de ce projet de résolution déclare que la prospérité de la population paysanne est la base de la stabilité et du progrès des nations. Or, la stabilité de la classe agricole, si elle est très importante, n'est pas partout décisive. Les industries et les transports jouent aux Pays-Bas par exemple, un rôle aussi important que l'agriculture elle-même. M. Schilthuis estime qu'on devrait dire «l'une des bases» ou «une base importante», mais surtout il ne faut pas avoir l'air de dire que c'est la seule base.

Passant au fond même de la résolution, le délégué néerlandais remarque que d'après le texte allemand le système de l'*Erbhof* devrait être introduit partout, ce que ne disent pas les textes français et anglais. M. Schilthuis ne saurait se rallier au texte allemand, tandis qu'il pourrait admettre le texte anglais.

L'orateur dit qu'aux Pays-Bas ce ne sont pas les propriétaires mais les fermiers qui sont menacés d'éviction. Les fermages tendent toujours à augmenter en Hollande vu que ce pays a trop peu de terres arables. D'après une loi de 1938, le bail a une durée illimitée et ne peut cesser qu'après un préavis. Tous les contrats de fermage doivent être approuvés par le tribunal compétent. Les fermiers doivent accepter une élévation du fermage si les circonstances la justifient. Les améliorations apportées par le fermier au terrain, doivent être remboursées par le propriétaire lors de la fin du bail.

M. Schilthuis confirme qu'il ne pourrait se rallier au texte allemand, et ajoute que s'il peut admettre le texte anglais il considère néanmoins qu'il serait désirable qu'il fût rédigé en termes plus généraux. (*Vifs applaudissements.*)

Le Président communique à l'Assemblée que le représentant de la Société des Nations à la Conférence l'a prié d'attirer l'attention sur la Conférence de la vie rurale, qui est convoquée à Genève par les soins de la Société des Nations, pour le 16 Octobre prochain. M. Lykke ajoute qu'une affiche relative à cette Conférence se trouve exposée au Secrétariat, où les délégués pourront également se procurer toute la documentation technique ainsi que les monographies nationales parues jusqu'ici. M. Skylstad a prié le Prési-

dent de dire à l'Assemblée qu'il se tient à la disposition des délégués qui désireraient avoir des renseignements supplémentaires à ce sujet.

Le Président communique ensuite que la Commission pour l'étude des questions ethniques et coloniales ayant inscrit à son ordre du jour la question des réfugiés, a été priée de discuter cette question en commun avec la Commission pour l'étude des questions sociales et humanitaires, qui en est spécialement chargée et qui se réunira demain matin à 9 h. 15.

M. Pantic (Yougoslavie) dit que la question de la propriété rurale est une des plus importantes pour son pays. Il salue donc l'initiative de l'Union Interparlementaire qui a voulu s'en occuper.

L'orateur se propose de donner un bref rapport sur l'état de la question en Yougoslavie. Immédiatement après l'union des Slaves du sud, le problème s'est posé. En effet la Yougoslavie avait hérité de différents systèmes qui étaient en vigueur dans la double monarchie. En 1918 ce n'était que sur le territoire de l'ancienne Serbie que le régime de la petite propriété existait normalement. Ce régime avait été créé en 1804 et stabilisé vers 1860. Il consacrait le principe de l'inaliénabilité de la petite propriété. Ce régime s'est maintenu en Serbie jusqu'à nos jours. La petite propriété paysanne ne peut pas, dans ce pays, être vendue ni hypothéquée. Les biens nécessaires à la culture ne sont pas saisissables. Le but de cette législation serbe était de veiller à ce que les petits propriétaires ne fussent jamais privés de ce qui est nécessaire à leur subsistance. Grâce à cette prudente législation, on peut dire que l'ancien royaume de Serbie n'a pas connu le paupérisme ni l'exode des populations paysannes. La sécurité qui en résultait est ce qui a donné tant de force aux soldats serbes pendant la grande guerre. Ils savaient qu'ils luttaient pour la défense de leurs propriétés et de leur modeste existence.

A côté de ce régime, dit M. Pantic, il y a eu en 1918, dans les territoires anciennement austro-hongrois, le régime de la grande propriété protégé par la double monarchie. Il a fallu supprimer des traces de régime féodal qui existaient en Bosnie-Herzégovine et en Dalmatie. Dès 1919, on s'est mis à l'oeuvre en Yougoslavie. On a trouvé que le régime de l'ancienne Serbie était le seul juste. La terre devait appartenir en principe à celui qui la labourait.

L'orateur explique ensuite comment on a partagé les grandes propriétés pour les donner aux paysans et aux francs-tireurs qui, pendant la grande guerre, avaient défendu le territoire de leur pays. De cette manière, on a partagé plus d'un demi million d'hectares entre les paysans. Les indemnités et dédommagements dus aux anciens propriétaires ont été mis à la charge de l'Etat

yougoslave. On a fixé un maximum pour les propriétés qui est de 75 hectares en Slovénie, de 100 hectares en Croatie et de 300 hectares dans la Voievodie. Il n'y a que très peu d'exceptions à cette règle en faveur de domaines agricoles modèles. On a cherché surtout à décongestionner les régions surpeuplées. Maintenant le 96 % du sol cultivable en Yougoslavie appartient à la moyenne et à la petite propriété.

M. Pantic dit ensuite que l'on se verra bientôt dans la nécessité d'empêcher le morcellement excessif de la propriété agricole. Aussi cherche-t-on à étendre à toute la Yougoslavie la propriété protégée telle que la connaissent les régions de l'ancienne Serbie. Le système en vigueur dans ce pays a, de l'avis de l'orateur, donné de brillants résultats. (*Vifs applaudissements.*)

Le Président demande aux orateurs de ne pas parler pendant plus de 10 minutes, afin que la séance puisse être levée à l'heure prévue.

M. Wiik (Finlande) décrit l'évolution de la législation rurale finlandaise qui voyait à l'origine dans le maintien de la propriété paysanne importante le moyen de se procurer des contribuables solvables. Mais l'héritier unique des biens ruraux éprouvait de plus en plus de difficultés à dédommager les autres héritiers; l'endettement rural ne cessait d'augmenter, la législation a été finalement modifiée pour permettre un partage plus équitable des terres. Les résultats dans leur ensemble ont été favorables puisque la Finlande produit maintenant près de 80 % des céréales qui y sont consommés. L'Etat est intervenu pour limiter les possibilités de saisies des biens ruraux. Il en est résulté que les paysans ont perdu tout crédit.

La proposition des partis fascistes tendant à introduire en Finlande un système rural analogue au système allemand vient d'être repoussée.

L'orateur préconise surtout l'accession des ruraux aux bienfaits du progrès social; dans certains cas, il recommande la constitution de biens très réduits ne fournissant qu'une partie de leur subsistance à leurs propriétaires qui trouvent le complément de leur subsistance dans le salariat ou l'artisanat. C'est le cas par exemple des bûcherons qui ne travaillent en forêt qu'une partie de l'hiver, ou des artisans, forgerons et cordonniers de villages.

Une partie de la délégation finlandaise ne se rallie pas au projet de résolution qui lui paraît trop étroit et ne marque pas assez le devoir de l'Etat de procurer au travailleur rural des conditions sociales de vie en rapport avec la dignité humaine. (*Applaudissements.*)

M. Roolvink (Pays-Bas) décrit le système de fermage à long terme qui s'instaure aux Pays-Bas dans le but de palier à l'exode vers les villes; mais les résultats de cette organisation sont encore très incertains.

L'orateur se limite à examiner le problème de la propriété du sol; ce problème a de multiples aspects selon les pays. En 1918, les Pays-Bas se sont efforcés de faciliter l'achat de maisons d'habitation par les ouvriers agricoles en vue de stabiliser la population rurale; mais les terrains disponibles sont rares et l'adaptation d'un ouvrier au travail rural ne peut se faire que très progressivement. Une loi de 1924, amendée en 1936, pour favoriser les remembrements n'a eu que des effets très limités. Pendant longtemps la politique agricole néerlandaise a été influencée par l'opinion que la terre constituait un placement sûr mais peu rémunérateur; d'autre part, l'influence très individualiste du Code Napoléon s'est longtemps fait sentir.

L'orateur a noté avec intérêt l'usage norvégien qui veut que le père cède souvent à bas prix l'ensemble de son bien à son fils aîné; cette pratique n'a-t-elle pas pour inconvénient de prolétarianiser les puînés? D'autre part, quelles sont ses conséquences sur la valeur marchande des biens ruraux?

M. Roolvink termine en exaltant le sentiment religieux qui se développe dans les milieux ruraux et qui est à la base de cellules sociales fortes qui donnent tout leur dynamisme aux nations. Ces cellules sont fortes parce qu'elles se développent régulièrement comme les plantes; ce sont les meilleurs facteurs du progrès humains. (*Applaudissements.*)

M. Abdel Hamid Abaza (Egypte) décrit l'oeuvre accomplie par la Société Royale Egyptienne d'Agriculture fondée en 1889 par l'oncle du Roi d'Egypte actuel surnommé le «Père du Fellah». Elle a créé des stations d'expérimentation, organisé des expositions, décerné des médailles d'or, sélectionné des semences, introduit des systèmes coopératifs, développé de nouvelles sortes de coton.

Ces résultats montrent combien l'initiative privée peut être féconde dans le domaine agricole; il lui semblerait donc préférable de ne pas recourir aussi systématiquement à l'appui et aux finances de l'Etat; l'Etat devrait plutôt encourager ces efforts de groupements privés.

L'orateur constate ensuite qu'à la campagne la tendance est de négliger surtout les humains. Pour enrayer l'exode rural c'est cependant le sort de la population rurale qu'il faut améliorer, c'est le premier devoir du législateur. (*Applaudissements.*)

M. McEntee (Grande-Bretagne) précise qu'il exprimera des opinions strictement personnelles qui n'engagent pas la délégation

britannique; plusieurs des membres de cette délégation ne seraient d'ailleurs certainement pas d'accord avec ces opinions.

Le rapport qui est soumis à la 35ième Conférence a confirmé M. McEntee dans l'opinion que tout système rural a ses abus. Il observe qu'il est bien malaisé de proportionner le bien rural à l'importance de la famille, car cette importance ne cesse de varier au gré des naissances et des décès. La petite propriété n'a pas que des avantages; les petits propriétaires ne peuvent pas toujours se passer de main d'oeuvre et les ouvriers qu'ils emploient sont loin d'être les mieux traités. Le but de la politique agraire doit finalement être d'obtenir une production aussi favorable que possible en qualité et en quantité. Il faut aussi améliorer le standard de vie des populations rurales pour éviter leur exode vers les villes. Des capitaux sont nécessaires pour arriver à augmenter le rendement des terres; celles-ci sont maintenant en quantité insuffisante en Europe, on ne peut plus les gaspiller. L'orateur en conclut que l'Etat est seul capable d'assumer convenablement toutes ces charges et qu'en conséquence c'est l'Etat qui doit devenir le seul et unique détenteur de toutes les terres. C'est lui qui les répartira au mieux de l'intérêt général, qui fournira au cultivateur les instruments et les produits fertilisants nécessaires, c'est lui aussi qui assurera la stabilité dans leurs exploitations des fermiers qui s'en seront montrés dignes. (*Applaudissements.*)

M. Himmelstrup (Danemark) s'attache à examiner ce qui, dans le projet de résolution, concerne la petite et la moyenne propriété, et surtout le morcèlement des terres. Le Danemark, tout comme d'autres pays, connaît les inconvénients d'un trop grand morcèlement des biens agricoles; de même, l'endettement des paysans y a eu les plus pénibles conséquences lors des dernières crises agricoles; malgré ces indiscutables inconvénients, la délégation danoise ne peut pas adhérer à la partie de la résolution qui s'oppose au morcèlement des terres, parce que ce résultat exige une modification des règles d'héritage. Or, ces règles sont à la base du système libéral et social qui fleurit à la satisfaction générale au Danemark.

Le paysan danois aime également tous ses enfants et ne veut pas favoriser un seul d'entre eux. Si on favorise l'aîné, par exemple, en lui permettant de rester seul propriétaire de la terre, les autres enfants, se trouvent écartés de la vie rurale pour laquelle ils ont la même aptitude; en cette matière, l'expérience danoise montre que les usages de la campagne protègent suffisamment les tenants des exploitations rurales et qu'il est inutile que le législateur intervienne en cette matière. D'ailleurs une loi danoise du 23 Avril 1925 s'est préoccupée de maintenir dans l'exploit-

tation rurale une cohésion suffisante; elle empêche l'aliénation d'une partie importante des fermes, le surplus des biens pouvant être séparé du fonds principal selon les règles ordinaires du droit commun. Cette législation libérale modérée a jusqu'ici donné les meilleurs résultats; aucune nécessité n'est apparue de la modifier, aussi le groupe danois, malgré sa sympathie pour les idées qui sont exprimées dans la résolution, ne saurait y adhérer en raison des dispositions de l'article I. (*Vifs applaudissements.*)

M. Paavolainen (Finlande) expose que la réforme agraire est apparue comme une des plus urgente dès la libération de la Finlande. Une commission a été instituée, elle a abouti en 1923 à un projet de loi sur la constitution des biens de famille. Ce projet est extrêmement détaillé, mais il n'a pas reçu jusqu'ici la sanction législative. Il prévoit que le morcellement des propriétés par héritage ne saurait s'exercer au-delà d'une superficie minimum. Un héritier unique est désigné en cas de besoin, il doit indemniser ses co-héritiers d'après la valeur commerciale des terres. L'Etat, dans certains cas, peut aider l'héritier unique de la terre à indemniser ses cohéritiers.

D'ailleurs la petite propriété rurale ne cesse de se développer en Finlande, ce qui tend à montrer qu'il n'y a pas urgence à modifier la réglementation finlandaise. Quoi qu'il en soit, le constant souci des législateurs finlandais est de faire des ruraux, non pas des prolétaires, mais des propriétaires terriens attachés à la terre qu'ils cultivent. (*Vifs applaudissements.*)

Le Président clôt le débat général sur le point 4 de l'ordre du jour: «Maintien et développement de la propriété familiale, petite et moyenne.»

M. Sundby (Norvège) rapporteur, remercie les orateurs des paroles flatteuses qu'ils ont eues pour son discours et discute les observations qu'ils ont présentées.

Conformément aux directives de la Commission, la résolution ne prétend nullement imposer tel ou tel système de propriété qui ne conviendrait pas en certaines régions particulières. Il n'est nullement opposé à ce que l'Égypte, par exemple, s'accommode d'un morcellement extrême des terres si elle s'en trouve bien par expérience. A l'égard des observations de la délégation danoise, le rapporteur prend une position semblable. Il n'a jamais été dans ses intentions de suggérer la réforme d'une législation danoise qui a donné satisfaction.

Pour donner tous apaisements aux délégations danoises et égyptiennes, le rapporteur accepte la suppression du paragraphe I du projet de résolution. La numérotation des paragraphes subséquents s'en trouve modifiée et pour la clarté de la rédaction, il

serait préférable de remplacer dans ce qui devient le paragraphe I les mots: «l'exploitation familiale» par «rester dans la famille».

Répondant à la question de M. Roolvink (Pays-Bas) le rapporteur précise que l'expérience de la réglementation norvégienne des biens de familles ne révèle aucune particularité en ce qui concerne la valeur marchande des terres. D'autre part, les héritiers qui se trouvent écartés du bien de famille, trouvent toujours du travail par ailleurs. (*Applaudissements.*)

Les représentants des groupes égyptiens et danois apportent l'adhésion de leurs délégations à la résolution telle que le rapporteur a accepté de l'amender.

Le Président met aux voix la résolution proposée finalement par le rapporteur.

Elle est acceptée à l'unanimité moins deux dans le teneur suivante:

RÉSOLUTION

Maintien et développement de la propriété familiale, petite et moyenne.

«La XXX^e Conférence interparlementaire,

«considérant que la prospérité de la population paysanne est une base de la stabilité et du progrès des nations,

«considérant que cette prospérité doit être nécessairement favorisée par le maintien et le développement de la propriété familiale, petite et moyenne,

«considérant que ce serait sans doute, dans certains pays, un moyen d'empêcher l'exode rural,

«estime

«1. qu'il est désirable de faciliter l'acquisition et la mise en valeur de la propriété, petite et moyenne, destinée à rester dans la famille;

«2. qu'il importe de favoriser le remembrement partout où le parcellement est excessif;

«3. que les statistiques du régime foncier doivent être établies, dans tous les pays simultanément, à intervalles réguliers, et suivant des principes similaires, avec la plus grande exactitude.

«4. Elle émet le vœu que la Conférence européenne de la vie rurale, qui doit se tenir à Genève pendant l'automne de 1939, veuille bien indiquer à cet égard des solutions efficaces.»

Le Président remercie M. Sundby de son rapport. (*Vifs applaudissements.*)

Il annonce ensuite que la séance de demain matin commencera par le rapport de M. le comte Carton de Wiart, Président du Conseil. On peut se procurer le projet de résolution auprès du Bureau.

Le Président lève ensuite la séance à 18 h. 20.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

XXXV^{IÈME} CONFÉRENCE

OSLO

PALAIS DU STORTING NORVÉGIEN

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

SÉANCE de l'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 10 h. 15 sous la présidence de M. IVAR LYKKE, Président du Groupe norvégien, Président de la Conférence.

POINT NO. 5 DE L'ORDRE DU JOUR

L'année budgétaire.

Le Président met en discussion le point no. 5 de l'ordre du jour.

M. Vougt (Suède) rapporteur, pour clarifier le débat s'abstient de développer son rapport auquel il se réfère simplement. Il répondra aux orateurs qui prendront la parole, à la fin du débat.

M. A. Naudin (France) remercie et félicite M. Vougt de son brillant rapport; la délégation française adhère sans réserve à la résolution auquel il aboutit; elle désire présenter sur deux points particuliers des précisions susceptibles d'éclairer la 35^e Conférence Interparlementaire sur les vues budgétaires exactes des Parlementaires français. Ceux-ci estiment comme le Rapporteur qu'on ne saurait apporter aucune restriction au droit du Parlement de discuter le budget dans tous ses détails; mais ce principe empêche pas le Parlement de se fixer lui-même des règles strictes pour discipliner la discussion du budget et l'examen des comptes; l'expérience montre que des règles de ce genre abrègent utilement les discussions et facilitent l'action parlementaire.

L'adoption d'un type budgétaire unique pour tous les Etats faciliterait évidemment les études et les comparaisons; mais la diversité des Etats et des situations oblige bien entendu à laisser aux Etats la liberté la plus absolue dans le contenu de ce cadre uniforme. On peut dès lors être sceptique sur l'efficacité de cette unification budgétaire; déjà en 1933, à l'instigation du contrôleur

français Jacomet, les institutions de Genève s'étaient préoccupées de mesurer et de comparer le degré d'armement des États d'après les indications de leurs budgets. Cette entreprise a échoué faute des données budgétaires les plus élémentaires en matière d'armements, rien n'est plus facile en effet que de camoufler les dépenses de ce genre dans le budget civil, par exemple de l'éducation physique ou des travaux publics. (*Vifs applaudissements.*)

M. Errington (Grande-Bretagne) estime que la question de la structure budgétaire est une des plus essentielles de la vie parlementaire. Voter le budget est la prérogative capitale du Parlement; c'est elle qui conditionne toute son autorité (*Assentiments.*)

Mais la mission budgétaire des Parlements est souvent trop étroitement limitée à un examen annuel des dépenses; il serait nécessaire de fournir en permanence au Parlement une claire vision de la situation financière du pays et des comportements de l'économie nationale sous la pression des appels du fisc.

L'orateur insiste ensuite pour que les comptes et les budgets fassent une discrimination très nette entre les dépenses ordinaires régulières telles que les pensions par exemple, d'avec les dépenses extraordinaires telles que la construction de cuirassés. De plus, il serait désirable en fin d'année de dresser une sorte de bilan de l'activité de la nation pendant l'exercice écoulé. Ces mesures d'ordre sont aussi indispensables à l'Etat qu'au plus petit boutiqueur.

M. Errington insiste ensuite sur la sincérité des budgets. A l'inverse des robes de femmes qui montrent souvent plus qu'elles ne cachent, le budget cache beaucoup plus qu'il ne montre (*Rires.*) Et cependant dans la période troublée que traverse le monde, la saine gestion des finances de l'Etat est plus indispensable que jamais; c'est elle qui permet actuellement aux nations pacifiques de résister à la surenchère des armements. Il faut aussi dans l'intérêt de la paix que l'exactitude budgétaire permette aux peuples de se rendre compte de la mesure dont cette folie des armements pèse sur leur avenir économique. L'orateur termine en remerciant la Norvège et le Groupe Interparlementaire norvégien de l'accueil charmant qu'ils font à la 35^e Conférence Interparlementaire. (*Applaudissements.*)

M. Le Comte Carton de Wiart (Belgique) joint ses félicitations à celles que les orateurs précédents ont adressées à M. Vougt pour son brillant travail. Celui-ci fournit une base solide aux membres de l'Union qui disposent en outre de deux études de valeur dues, l'une à M. Trotabas, Professeur à la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence, l'autre, à M. G. Evers, Conseiller à la Cour des comptes de Belgique.

L'orateur voudrait mettre en lumière la nécessité pour le Parlement de voter le budget avant qu'il n'entre en vigueur. Cette proposition paraît presque un truisme; et cependant certains Parlements n'hésitent pas à recourir à cet expédient fâcheux qui s'appelle le douzième provisoire pour prolonger la discussion d'un budget qui, en réalité, est déjà entré en fonctionnement. Cette pratique fausse la prérogative essentielle du Parlement de voter le budget. Elle est pour beaucoup dans la désaffection que l'opinion publique de plusieurs Etats a manifesté à l'égard des institutions parlementaires. Afin de bien faire ressortir cette directive à l'attention des membres de l'Union Interparlementaire, M. le Comte Carton de Wiart présente un projet d'amendement qui consiste à ajouter au point 1 du projet de résolution la phrase suivante:

«Pour que ce droit puisse s'exercer régulièrement, il est
«désirable que le commencement de l'exercice budgétaire soit
«fixé à une date telle qu'en tenant compte des convenances
«particulières de chaque Parlement, il puisse être normalement
«procédé à l'examen des crédits budgétaires avant que l'exer-
«cice ne soit entamé.»

M. Surzynski (Pologne) fait ressortir les possibilités de bonne collaboration internationale et interparlementaire que fournit la question budgétaire qui est en débat. Il remercie M. Vougt de la base solide que son rapport fournit à la discussion.

La Pologne doit remettre en vigueur ses traditions millénaires après une longue interruption. La constitution du 23 avril 1935 règle minutieusement les détails de l'organisation budgétaire et financière polonaise. L'année budgétaire de l'Etat comme des communes, commence le 1er avril. Le projet de budget doit être déposé devant le Parlement quatre mois au moins avant cette date; le Ministre des Finances a la charge d'appuyer ce budget par des explications détaillées. La Chambre dispose de 90 jours pour examiner le budget, puis le Sénat peut y consacrer 20 jours. Le contrôle du Parlement est absolu, mais les membres du Parlement ne peuvent prendre l'initiative d'aucune dépense nouvelle sans l'accord du Gouvernement, à moins qu'ils ne proposent en même temps la recette nécessaire pour y faire face. L'Administration et le Gouvernement sont en tous temps responsables devant le Parlement de l'exacte exécution du budget. La vérification et l'approbation des comptes se font d'après une procédure analogue; l'ensemble du donne d'excellents résultats. C'est un devoir du Parlement de veiller à une saine gestion financière de l'Etat et celle-ci est un précieux facteur de stabilité de paix. Et l'expérience de la Pologne ne lui laisse aucun désir d'incliner vers méthodes de Pays de dictature.

L'orateur est Président de la Commission des Finances de la Diète polonaise et il est heureux de l'occasion que la Conférence d'Oslo lui fournit d'apporter les vœux et d'exprimer l'attachement des Parlementaires polonais à l'Union Interparlementaire qui fête son jubilé. Cette manifestation a été l'occasion de reconnaître une fois de plus le rôle capital de l'Union en faveur de la paix dans le monde. Le Conseil Interparlementaire vient de constater récemment que les moyens financiers dont l'Union dispose sont insuffisants pour lui permettre de donner toute sa mesure limitent trop fâcheusement une activité précieuse pour la paix; il exhorte donc tous les groupes de l'Union à s'inspirer de l'exemple du Parlement polonais dont les prévisions budgétaires comportent la contribution la plus élevée qui lui soit possible en faveur de l'Union. (*Assentiments — vifs applaudissements.*)

M. M. H. Mohasseb (Egypte) s'élève contre les critiques qui reprochent au régime parlementaire d'introduire trop de lenteur dans les discussions budgétaires et de placer, de ce fait, les démocraties parlementaires en état d'infériorité en face des dictatures aux décisions rapides; ce reproche a souvent servi à justifier l'octroi au Gouvernement de pleins pouvoirs qui font échec aux droits essentiels des Parlements.

L'orateur décrit ensuite les grandes lignes du système financier égyptien. L'année budgétaire qui commençait autrefois le 1er Janvier, part maintenant du 1er Avril. Cette date permet aux administrations de préparer le budget à l'automne lorsque les chaleurs sont moins fortes et qu'il est possible de se rendre compte de la valeur de la récolte cotonnière qui est la principale ressource du pays. Les droits du Parlement égyptien, en ce qui concerne l'examen et le contrôle des recettes et des dépenses, sont on ne peut plus étendus. La constitution dispose en effet qu'aucun impôt ne peut être établi, modifié ou supprimé qu'en vertu d'une loi. Toute dépense dépassant les prévisions budgétaires, tout virement de fonds d'un titre à l'autre du budget, doivent être approuvés par le Parlement.

Le délégué égyptien ajoute que les Chambres de ce pays veillent à la stricte application de ces dispositions. C'est que dans un passé récent l'Egypte a beaucoup souffert de la désorganisation des finances. Les actions du canal de Suez ont été vendues pour une somme dérisoire. Grâce à la vigilance du Parlement et à la politique financière très saine la dette égyptienne est minime et l'Egypte est un des rares pays à posséder des réserves. En terminant, M. Mohamed Mohasseb, déclare se rallier entièrement aux principes exposés dans le rapport. (*Vifs applaudissements.*)

M. Bergman (Suède) prend la présidence pendant la traduction de ce discours, puis est de nouveau remplacé au fauteuil présidentiel par *M. Lykke*, Président de la Conférence.

M. Vougt (Suède), rapporteur, remercie les orateurs qui ont parlé sur le sujet traité par son rapport, et en particulier M. le Comte Carton de Wiart, dont il accepte l'amendement. Il remercie également M. Nardin et déclare avoir été un peu déçu par le rapport du Comité du désarmement. L'orateur espérait, en effet, une expression plus forte de la désirabilité d'une plus grande uniformité sur la date de l'année budgétaire.

M. Vougt termine en disant qu'il croit que cette petite discussion pourrait constituer une base pour l'étude d'autres questions budgétaires qui sont le nerf de notre activité parlementaire. (*Applaudissements.*)

Le Président dit que le Comte Carton de Wiart a proposé un amendement qui a été accepté par le rapporteur, et que l'Assemblée peut donc voter sur la résolution et l'amendement considérés comme un tout.

L'Assemblée accepte à l'unanimité la résolution. (*Vifs applaudissements.*)

Le Président remercie le rapporteur de son excellent rapport et passe à la question de la proposition Fish.

POINT No. 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Le règlement pacifique des conflits internationaux.

Le Président donne la parole au Comte Carton de Wiart pour qu'il annonce à Assemblée la décision du Conseil.

Le Comte Carton de Wiart (Belgique) dit que le Conseil Interparlementaire a examiné la motion Fish avec le souci de ses responsabilités et le désir de marquer sa fidélité aux principes sur lesquels l'Union est fondée. Dans les conjonctures politiques où nous sommes, dit le Comte Carton de Wiart, comment serions restés indifférents à un appel tel que celui qui nous est adressé. L'indifférence eut été coupable et l'opinion publique ne nous l'aurait pas pardonnée. La seule question est de savoir sous quelle forme nous exprimerons notre souci du règlement pacifique des conflits.

Le président du Conseil Interparlementaire dit que tous ses collègues ont apprécié les intentions de M. Fish, mais qu'ils n'ont pas pu partager ses méthodes. Lui même d'ailleurs n'a pas insisté sur le texte qu'il avait proposé. On se souvient qu'il avait suggéré un message à quatre grandes Puissances en vue de les décider à une sorte de moratorium.

M. Fish, dit le Comte Carton de Wiart, a rappelé le précédent de 1904. Moi-même je faisais partie de la délégation qui s'est rendue auprès du Président Théodore Roosevelt. Alors, notre intervention avait eu du succès. Aujourd'hui il ne nous a pas paru pratique d'agir sous cette forme. Toutefois une occasion peut se présenter qui nous déterminerait à prendre une attitude plus précise. Le délégué de la Belgique estime qu'il faut subordonner le recours aux méthodes pacifiques à deux conditions, 1° le respect de l'indépendance des Puissances (*Vifs applaudissements*); 2°, pour qu'un règlement pacifique puisse avoir lieu, il faut une atmosphère de confiance. (*Applaudissements*). C'est avec le souci de ces vérités éternelles que le Conseil Interparlementaire s'est rallié au texte que l'orateur a l'honneur de recommander à l'Assemblée. Ce texte répond aux conditions de modération qu'une Assemblée comme la nôtre doit respecter. Il est ainsi conçu:

La XXXVe Conférence interparlementaire réunie à Oslo, émue le da tension persistente que révèle la situation politique internationale et des risques et des ruines que comporte la course aux armements, convaincue de répondre au sentiment de l'opinion universelle, croit pouvoir rappeler respectueusement à toutes les Puissances les engagements qu'elles ont pris en vue du règlement, par la voie de la conciliation et de l'arbitrage, des différends qui peuvent naître entre elles.

Forte de l'autorité que lui donnent les cinquante années d'efforts qu'elle a déjà poursuivis pour le rapprochement des peuples et la prévention des conflits armés, l'Union interparlementaire insiste auprès de toutes les Puissances intéressées pour qu'elles ne négligent rien afin d'assurer, dans un esprit de justice et de bonne volonté qui puisse inspirer pleine confiance, ainsi que dans le respect de l'indépendance de toutes les nations, le règlement des différends internationaux en recourant aux méthodes pacifiques pour le succès desquelles l'Union interparlementaire a été fondée.

Le Président, après avoir fait remarquer que nos statuts ne permettent pas de discussion sur le fond, donne la parole à M. Roustan pour une motion d'ordre.

M. Roustan (France) demande que l'on donne plus de force à la résolution en n'y faisant aucune addition ni réserve. Ce texte, dit-il, doit être présenté au monde, il faut qu'il soit accepté à l'unanimité. M. Fish lui-même l'a adopté et vous prie de le faire. En acceptant cette procédure, vous renforcerez pour demain la confiance que l'on a dans l'Union Interparlementaire. (*Vifs applaudissements.*)

M. Fish (Etats-Unis) appuie la proposition du Comte Carton de Wiart. Il dit qu'il avait suggéré un moratorium mais en déclarant qu'il n'insisterait pas si un pays s'y opposait. La motion du Comte Carton de Wiart répond à ses intentions. L'orateur refuse de croire que la porte de la paix est close. Au nom de l'humanité, de la démocratie, de la paix, il appuie le texte du Comte Carton de Wiart.

M. Evans (Grande-Bretagne) propose que, si la résolution est adoptée à l'unanimité, elle soit communiquée par télégramme à tous les Premiers Ministres des pays représentés à la Conférence, ainsi qu'à M. le Chancelier du Reich allemand. (*Très vifs applaudissements.*)

M. Fish (Etats-Unis) demande si un télégramme sera aussi envoyé au Gouvernement italien.

Le Secrétaire Général lui répond que ce sera certainement le cas puisque l'Italie fait partie de l'Union Interparlementaire.

Un délégué britannique demande qu'on transmette également le texte adopté au Gouvernement soviétique, bien que la Russie ne fasse point partie de l'Union Interparlementaire.

Le Président met aux voix la motion Evans.
Elle est adoptée à l'unanimité.

Le Président annonce qu'il y aura une séance du Conseil immédiatement après la séance de l'Assemblée. Puis il lève la séance à 12 h.05.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

XXXV^{IÈME} CONFÉRENCE

OSLO

PALAIS DU STORTING NORVÉGIEN

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

SÉANCE de l'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Lykke, Président du Groupe norvégien et de la 35^{ème} Conférence.

POINT No. 6 DE L'ORDRE DU JOUR:

La formation professionnelle.

Le Président ouvre la discussion sur le point no. 6 de l'ordre du jour.

Le Baron Szterényi (Hongrie), rapporteur, se réfère au rapport écrit, qu'il a présenté sur cette question et qui a été distribué dans les documents préliminaires. Il recommande seulement à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution qui lui est proposé par sa Commission économique et financière ainsi que par sa Commission sociale et humanitaire. (*Applaudissements.*)

M. Sikorski (Pologne) montre que la formation professionnelle présente les aspects les plus divers; devant une audience aussi élevée que la Conférence Interparlementaire, il ne saurait s'arrêter qu'à l'ensemble du problème dans sa généralité la plus élevée.

Les débats de l'Union Interparlementaire présentent entre autres avantages celui d'une large et mutuelle information. L'orateur décrit en détail la réglementation introduite récemment en Pologne en vue d'organiser la formation professionnelle. Cette réglementation a fait l'objet de longues études préliminaires, celles-ci ont duré plus de six ans. Six mille personnes y sont intervenues. Des programmes spéciaux ont été arrêtés pour l'orientation professionnelle de chaque corporation particulière; tout est prévu pour que ces programmes évoluent avec la profession à laquelle elle s'applique, car en ces matières il faut suivre sans cesse le rythme de la vie.